





Le mot du Maire

L'année 2016 dans le rétroviseur

Cette année qui vient de s'achever nous aura encore réservé son lot de drames et mauvaises nouvelles. Nous savons que dans ce contexte morose il est souvent difficile de voir les belles choses et les initiatives positives autour de nous.

Pourtant, 2016 à Chavigny aura été une année riche en bonnes nouvelles.

Tout d'abord, même si les dotations financières aux communes sont toujours en berne, nous avons eu la bonne surprise de recevoir des subventions supérieures à celles initialement prévues. Cela s'est traduit par des travaux réalisés avec un peu d'avance par rapport au plan pluriannuel prévisionnel.

Ensuite, la vie associative nous a encore étonnés. De nouvelles associations ont rejoint le territoire communal, et l'ensemble du tissu associatif a encore su créer des événements et animations qui se sont enchaînés tout au long de l'année. Des moments de convivialité, d'échanges très riches.

Enfin, des dossiers administratifs en cours depuis plusieurs années trouvent désormais leur épilogue. La première pierre du parc d'activité de Brabois-Forestière sera posée dans quelques jours... Rappelons que la délibération initiale de création de cette zone économique a plus de dix ans !

Autre bonne nouvelle, notre nouveau Plan Local d'Urbanisme sera définitivement validé au premier semestre 2017. Il permettra d'assurer un développement bien contrôlé de notre urbanisme.

Ce nouveau numéro du magazine communal vous propose, en complément des « 4 pages » publiés au long de l'année, une rétrospective en mots et en images de 2016.

Je vous en souhaite une bonne lecture et vous présente au nom du conseil municipal, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Hervé TILLARD

Hervé TILLARD, Maire de Chavigny et l'ensemble du conseil municipal vous invitent le vendredi 20 janvier à participer aux traditionnels vœux aux habitants et partenaires. Rendez-vous vous est donné à 18 h 30 à l'Espace André Chardin.

**Merci de confirmer votre présence
avant le 16 janvier (03 83 47 24 32 - mairie.chavigny@wanadoo.fr)**

SOMMAIRE

Budget. 4 à 7

Travaux. 8 à 9

Environnement. 10 à 11, 32

Autour de la vie scolaire 12 à 19

Histoire 20 à 21

Commémorations 22 à 23

En dehors des écoles 24 à 27

Vie Associative 28 à 31

Manifestations 33 à 35

Savoir vivre vivre ensemble 36 à 40

Communauté de Communes Moselle et Madon. . . 41 à 44

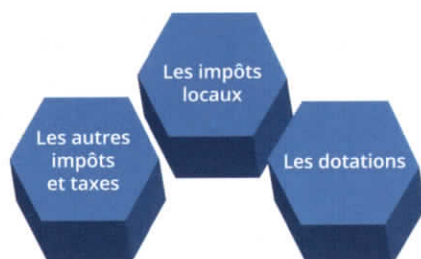
Autour de Nous 46



**Quelles sont les ressources
dont dispose
votre commune ?**

**Les contraintes
d'un budget communal**

Les recettes



Les charges



Les frais de personnel sont maîtrisés depuis plusieurs années.

Le personnel administratif fait fonctionner la commune au quotidien et oriente les habitants dans leurs démarches.

Les employés du technique grâce à leur qualification permettent d'entretenir le patrimoine communal existant et rendre la vie à Chavigny plus agréable comme avec le fleurissement ou simplement le déneigement lors de la période hivernale.

Les employés dans les écoles participent au bien-être des enfants.

Les employés en charge de l'entretien des locaux communaux en particulier des écoles et de l'espace André Chardin contribuent également à ce bien être.

Chavigny réduit sa dette régulièrement.

Du fait de la baisse des ressources de l'Etat, et malgré des taux de crédit historiquement bas, la commune fonde ses futurs investissements sur l'autofinancement.

Budget communal

Le budget 2016 se réalise encore une fois dans un contexte économique complexe.

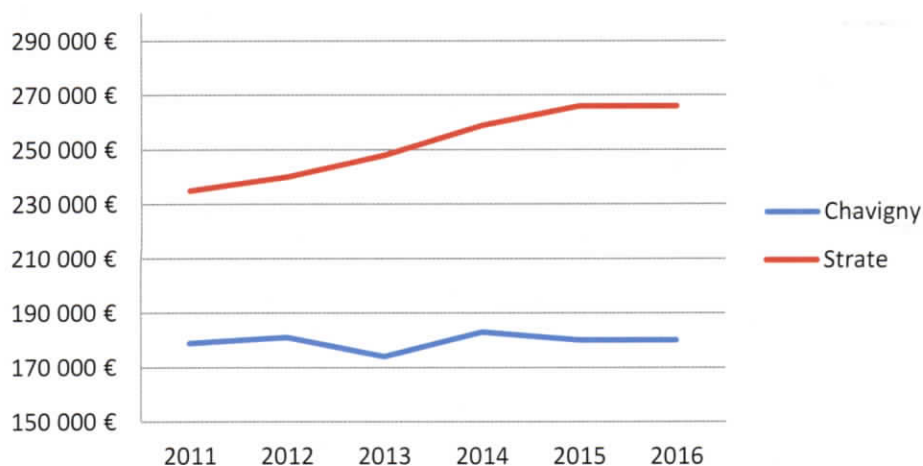
Avec la baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit d'année en année, la capacité de la commune à s'autofinancer se réduit et impacte le budget, notamment en investissement.

Néanmoins, il revient à la municipalité de construire le budget communal, en tenant compte de cette contrainte tout en gardant son aptitude à investir et à maintenir un service public de qualité sur notre territoire.

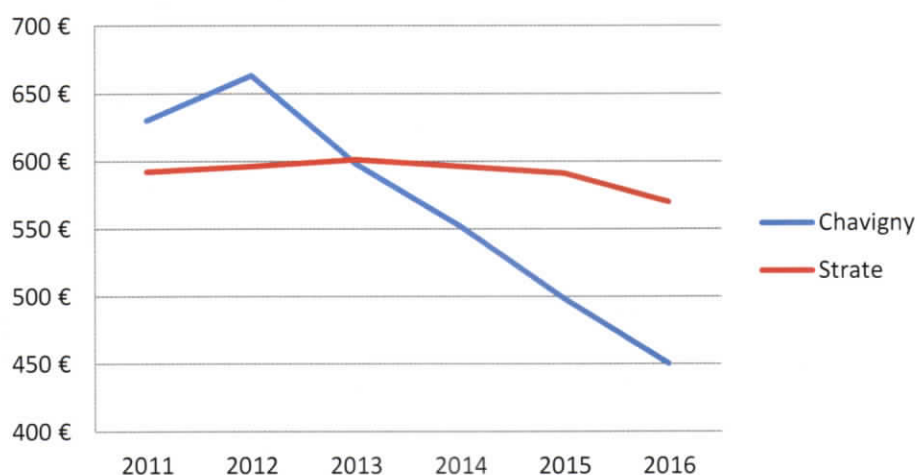
Les efforts budgétaires réalisés permettent de réduire l'endettement communal tout en continuant de proposer des services communaux de qualité.

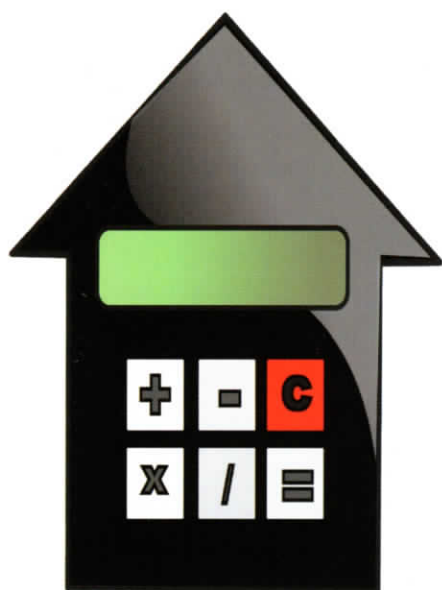
Les chiffres fournis dans les différents graphiques sont mis en comparaison avec les communes de même strate que Chavigny (entre 500 et 2000 habitants) et sont disponibles sur le site gouvernemental <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>.

Frais de personnel communal



Dette par habitant





La commune poursuit le maintien depuis plusieurs années du taux d'imposition de la taxe d'habitation mais comme vous pouvez le constater chaque année cette partie communale sur votre avis d'imposition augmente du fait de la valorisation annuelle des bases locatives décidée par l'Etat pour couvrir l'inflation prévisionnelle.

Elle devrait être de l'ordre de 0.4 % pour 2017.

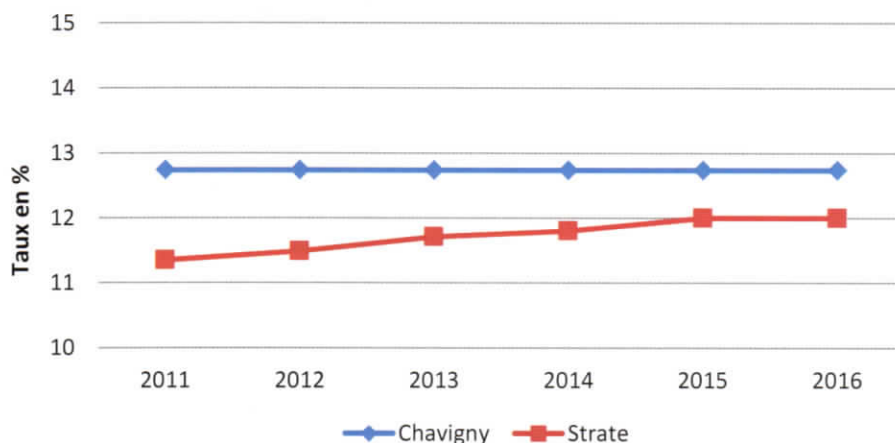
La commune a été en 2013 contrainte de supprimer l'abattement général à la base suite au choc de la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

Néanmoins, la commune a la volonté de ne pas alourdir la part communale des impôts lors des prochaines années.

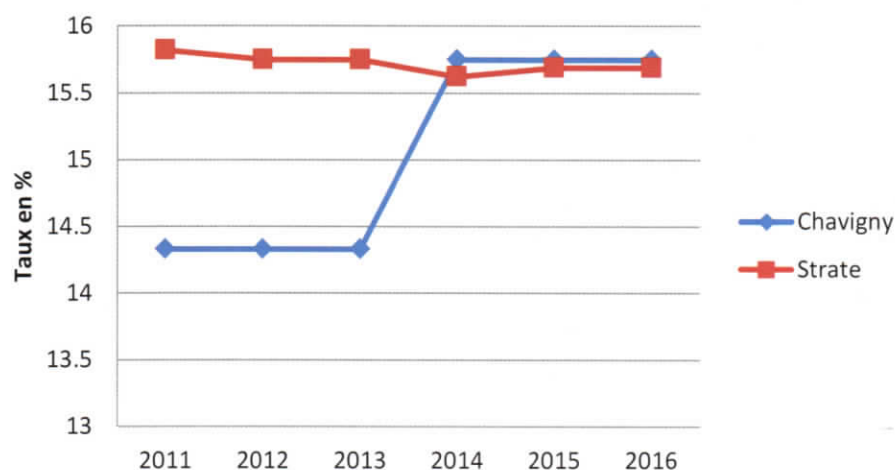
Chavigny perçoit une dotation globale de fonctionnement faible liée à un historique fiscal non explicable à ce jour par les services de l'Etat

2017 devrait être l'année de mise en place d'un dispositif de rattrapage pour les communes défavorisées cependant nous n'oublions pas qu'il a déjà été repoussé d'une année.

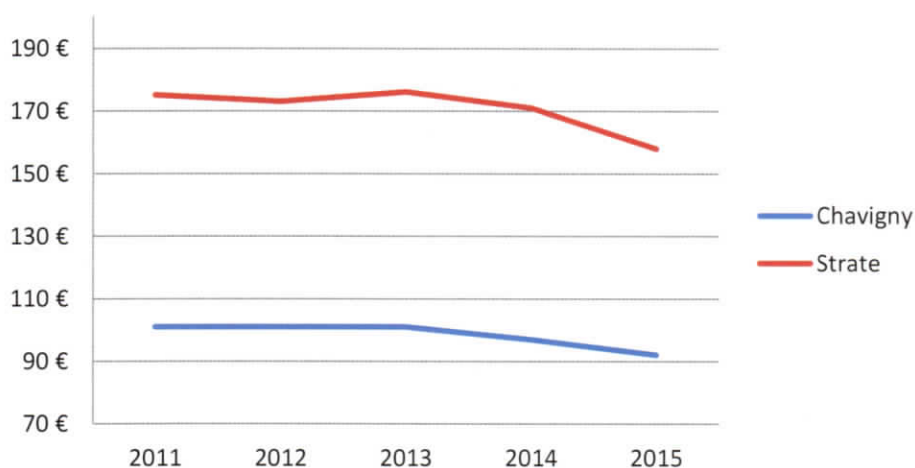
Evolution des taux de la taxe d'habitation



Evolution des taux de la taxe foncière



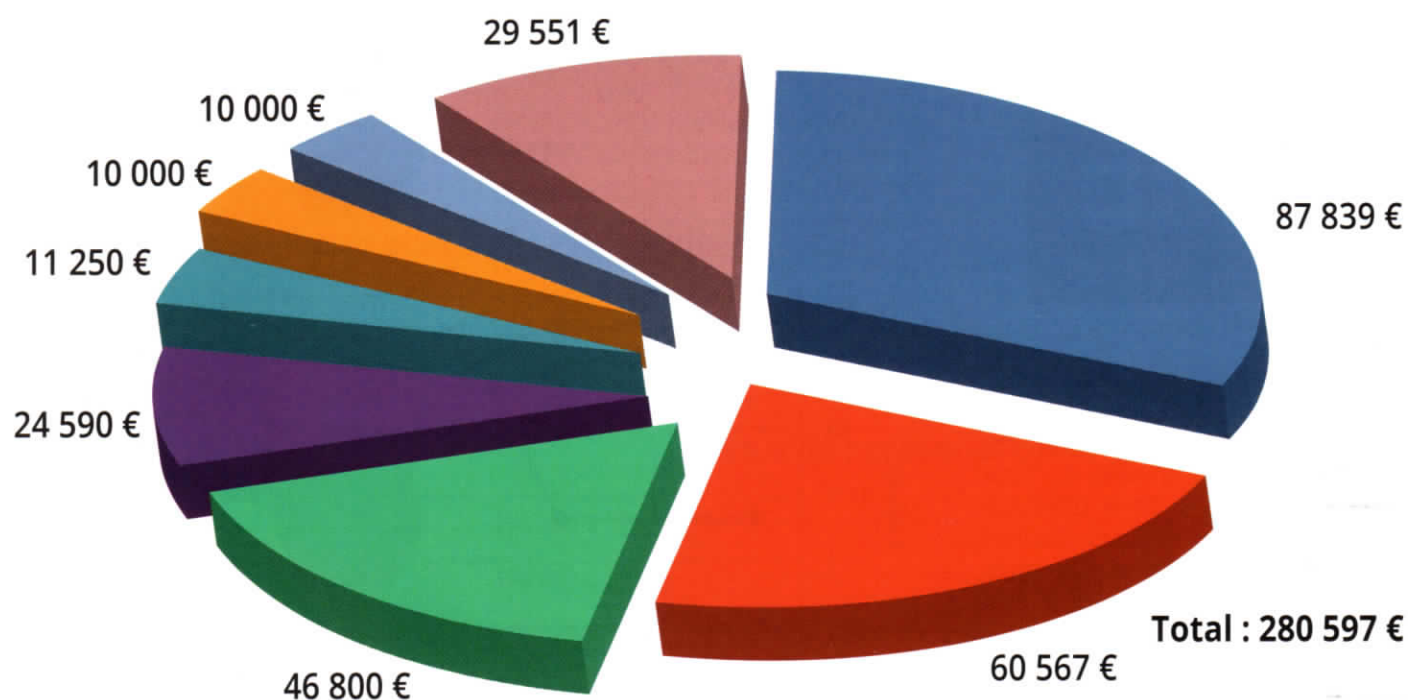
Dotation globale de fonctionnement par habitant



La commune maintient au niveau de l'année précédente son effort d'investissement pour rendre notre commune toujours plus attractive pour les habitants.

Elle a souhaité donner en particulier un cadre et un confort de travail toujours plus agréable pour nos enfants en investissant dans les écoles.

Dépenses d'investissements 2016



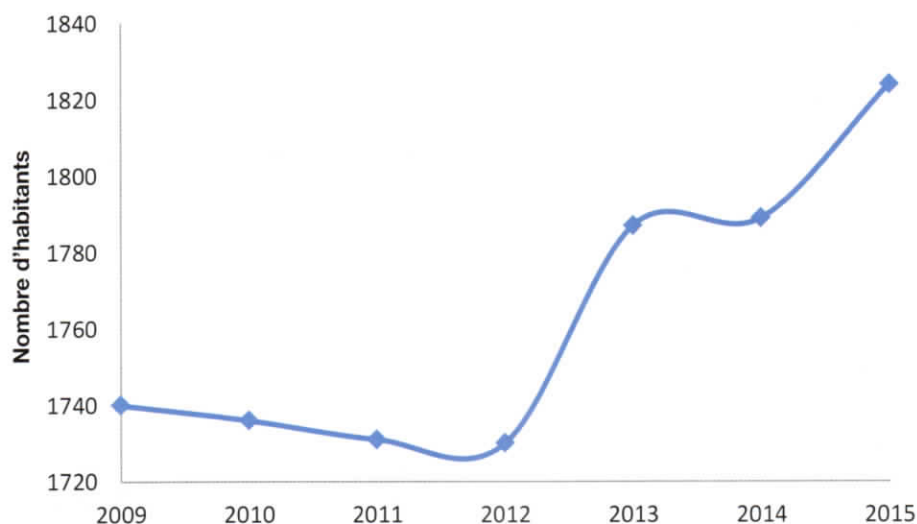
Bouclage Châtel : sécurisation, accessibilité	87 839 €	Matériel Mairie (copieur, vidéo, coffre fort)	11 250 €
Voirie, quais bus, trottoirs usoir	60 567 €	Acquisition terrains	10 000 €
Aménagement écoles : fenêtres, peintures	46 800 €	City Stade : mise aux normes	10 000 €
Voirie Place résistance	24 590 €	Autres opérations d'équipement	29 551 €

La commune poursuit sa politique auprès des associations locales pour le vivre ensemble à Chavigny en maintenant le niveau des subventions.

Elle contribue fortement au fonctionnement financier de l'accueil périscolaire et désormais auprès de la MJC des Castors nouvellement créée.

La politique jeunesse dans notre commune nécessite un soutien financier pour la pérennisation de ces actions.

Evolution de la population

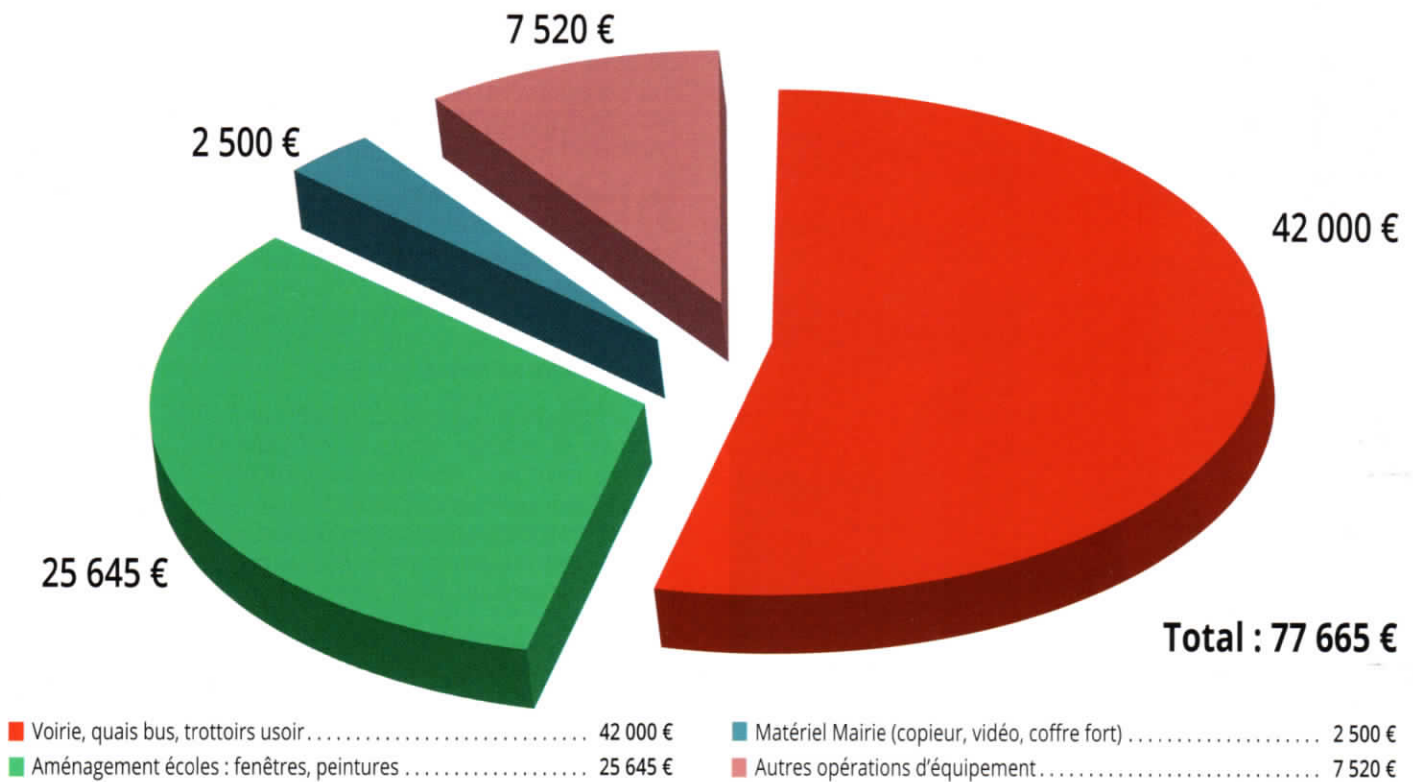


Mais si le recours à l'autofinancement reste le moyen de financement priorisé par les élus, la recherche de subventions fait toujours partie du quotidien de la commission finances.

Cette année 20 % des travaux de la rue du Pré Lassé et de la rue de Châtel sont subventionnés par le Conseil Régional. Les travaux de la rue de Chatel débiteront après la période hivernale du fait des accès aux écoles.

N'oublions pas le soutien financier important de la Communauté de Communes Moselle et Madon pour la réalisation des deux abris bus rue de Neuves-Maisons, mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Subventions perçues



En résumé :

Un budget qui préserve la qualité du service public municipal

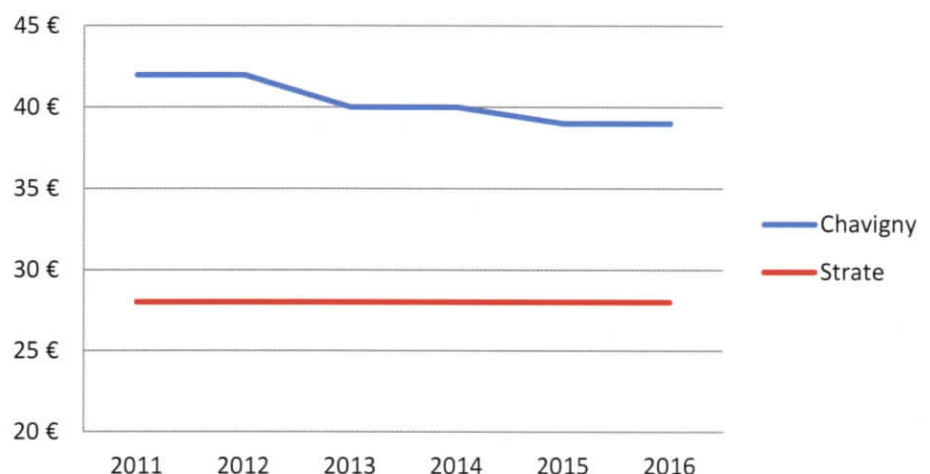
Un budget qui tient compte d'un avenir incertain pour les finances publiques

Un budget d'investissement pour la qualité de vie et l'attractivité de notre commune

Ce qui permet de voir évoluer favorablement la population chavignienne.

Jean-Marie WEISS,
Adjoint responsable
de la Commission Finances

Montant des subventions versées par habitant



Une année riche



Les travaux de voirie ont occupé une place de choix dans les investissements 2016. Le niveau des subventions reçues a même permis d'élargir les travaux initialement prévus au budget.

La place de la Résistance a subi une cure de rajeunissement avec un nouvel enrobé et le parking a reçu un traitement bicouche permettant désormais de se garer « les pieds au sec ». Le coût de cette opération est de 24.590 €.

La rue du Pré Lassé se dégradant de plus en plus rapidement, il a été décidé de remplacer l'enrobé existant de manière préventive afin d'éviter de devoir faire des travaux plus importants dans quelques années. Le coût de confortement à neuf de cette voirie est de 21.015 €.

Le virage et le haut de Chavigny (rue de Nancy) ont été réhabilités par le Conseil Départemental à notre demande. Nous avons cofinancé un nouveau marquage au sol, procédé au remplacement des balises sur l'ensemble de la traversée de la commune et changé les miroirs de sécurité. Notre quote-part du financement s'élève à 3.372 €.

En partenariat avec la Communauté de Communes Moselle et Madon, nous avons créé des quais de bus entièrement aux normes « handicap » pour répondre ainsi à la loi sur l'accessibilité. Nous en avons profité pour refaire les trottoirs en amont et aval de ces quais situés à l'arrêt « petit taverne » et y placer de nouveaux abribus. Le coût incombant à la Commune est de 52.567 €.

Nous avons également continué notre plan pluriannuel de remplacement des poteaux incendie pour un coût de 3.326 €.

Les travaux lourds de rénovation des écoles se sont poursuivis avec la fin du changement des portes et fenêtres de l'école maternelle ainsi que des travaux de conformité électrique. A l'école élémentaire,



en travaux...

deux salles de classe ont été « rafraichies » avec des peintures neuves (murs et plafonds) et de nouveaux luminaires « led » spécialement conçus pour des écoles. Ces travaux ont coûté 46.254 €

Des travaux de mise en conformité électrique ont également été réalisés à l'église pour un montant de 4.713 €.

Le City Stade a été remis en conformité (changement silent bloc et vérification des modules) avant d'envisager des travaux de sécurisation physique du site en 2017. (1.748 €)

...et des investissements en matériel

Tous les ans, nous procédons au renouvellement d'une partie du matériel utilisé au quotidien. L'année 2016 n'a pas fait exception en la matière.

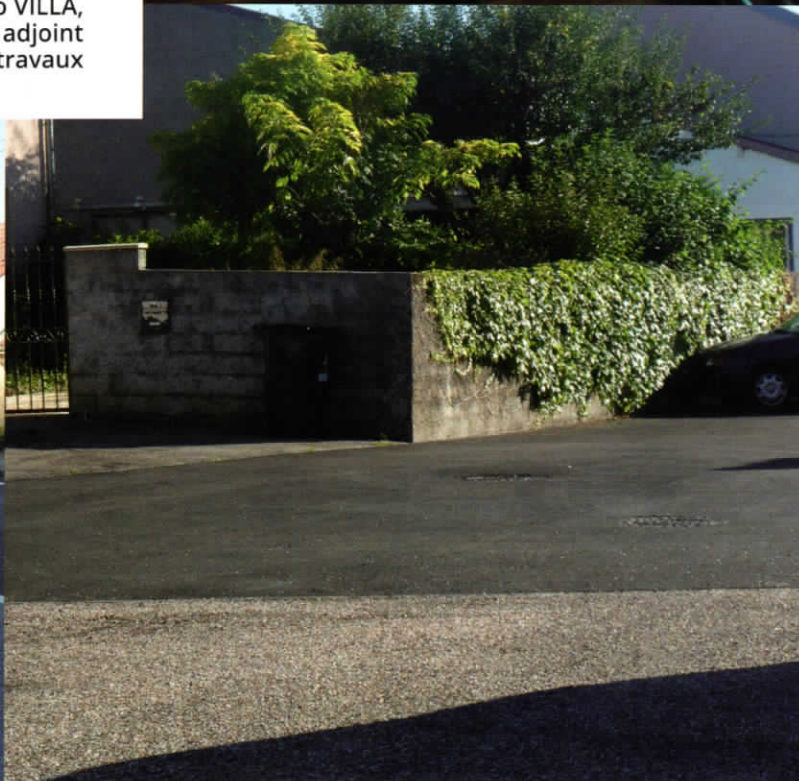
Ainsi, en mairie, le photocopieur a été remplacé tout comme le vidéoprojecteur pour les réunions (le précédent avait... 15 ans !). Une armoire forte pour les archives a également été acquise.

De même, à l'école élémentaire, du mobilier neuf a été acquis, ainsi qu'un système de vidéo-projection pour la salle de classe qui n'en était pas encore équipée.

Un premier défibrillateur, qui sera mis en service tout prochainement devant la mairie, a été acquis.

Enfin, des tables et bancs ont été acquis pour les événements et animations organisés par les associations.

Hervé TILLARD et Mario VILLA,
Premier adjoint
Responsable de la commission travaux

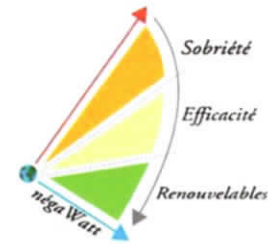


Fleurissement de la commune

Les agents des services techniques ont encore œuvré cette année à l'embellissement de la commune avec des compositions florales hautes en couleur, les traditionnelles jardinières suspendues et les nombreux massifs de roses. Merci à eux pour leur travail.



Vous avez dit TEPOS : Territoire à Energie positive ?



En 2015, la Communauté de Communes Moselle et Madon et le Pays Terres de Lorraine se sont engagés dans la démarche Territoire à Energie POSitive.

Un territoire TEPOS vise à réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique, pour les couvrir à terme par des énergies renouvelables locales (100 % énergies renouvelables à l'horizon 2050-2060).

Face à ce défi, un plan d'actions 2016-2020 est mis en place couvrant différentes thématiques : l'habitat, les transports, l'éducation, le développement économique, l'urbanisme et la production d'énergies renouvelables (méthanisation, énergie solaire, hydroélectricité, chaufferie bois ...).

Plusieurs actions ont déjà été engagées :

- La mise en place d'un conseiller énergie (CEP) auprès des communes afin de réduire leur facture énergétique du patrimoine communal (bâtiment et éclairage public)
- Une étude sur la valorisation énergétique (méthanisation et bois énergie) des biodéchets (tontes, déchets agricoles, déchets de bois ..)
- Appel à projet aux communes du territoire pour l'amélioration énergétique
- Concours DEFI Familles à Energie Positive : plus de 100 familles inscrites pour le concours 2016-2017

- Un partenariat avec les organisations professionnelles du secteur du bâtiment (FFB, CAPEB) et la chambre des métiers et de l'artisanat pour développer l'activité des artisans du bâtiment du territoire

Et d'autres sont à venir :

- Un réseau de bornes de recharge électrique accessibles au grand public (à Neuves-Maisons notamment...)
- Un cadastre solaire : outil pratique, pédagogique permettant d'informer concrètement les habitants du territoire sur le potentiel photovoltaïque de leur toiture
- Une plateforme de rénovation énergétique pour accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique.

Sur Chavigny, nous proposerons des actions entrant dans le champ de TEPOS !

A suivre...

ZOOM :

Chiffre clé : 300 millions d'euros, c'est la facture énergétique du territoire Terres de Lorraine

Pour en savoir plus sur le programme énergie positive en France :

www.territoires-energie-positive.fr



Verre, papiers, vêtements

Les points d'apport volontaire (P.A.V.) pour le recyclage (verre, papiers, vêtements) sont au nombre de trois dans la commune (Rue de Nancy, rue Henri Dunant et rue de Châtel). La Communauté de Communes Moselle et Madon a sollicité la commune pour un projet d'implantation de deux nouveaux P.A.V. (1 pour 400 habitants). Deux emplacements ont été choisis par les élu-e-s : près du City Stade et rue en Bray (près du local à containers ordures ménagères). Une enquête auprès des habitants est en cours ou va débiter pour recueillir leurs avis, avant le vote au prochain conseil municipal (fin janvier 2017).

Hervé TILLARD et René DENILLE,
Adjoint responsable de la Commission
Cadre de vie - Environnement - Forêt

Rentrée des classes

Le 1^{er} septembre, le soleil était au rendez-vous pour la rentrée des classes. Et c'est dans le joyeux brouhaha des retrouvailles que l'équipe enseignante de l'école élémentaire a procédé à l'appel. Cette dernière accueillait une nouvelle collègue Mme L'Huillier, appelée à encadrer les élèves de CM2 avec M Antalik, toujours en charge de la direction de l'école. Pour les autres enseignantes, Mme Rondags retrouvait la classe de CP, Mme Vuidard, celle des CE1, Mme Decamps, celle des CE2 et Mme Raoult accueillait celle des CM1 avec quelques élèves de CE2.

A l'école maternelle, les maîtresses accueillaient les enfants dans leur classe. Les enfants de grande section, même s'ils rencontraient leur nouvelle maîtresse, Mme Lefèvre, pour la première fois n'étaient pas trop intimidés ; cette enseignante exerce à mi-temps avec une autre nouvelle enseignante Mme Magnabosco. Les enfants de petite section étaient accueillis par Mme Thuny et les enfants de moyenne section ainsi que trois tout petits par Mme Esnault, toujours en charge de la direction. Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) Sophie et Carole étaient toujours présentes pour seconder les enseignantes.



Carnaval

Cette année, le thème retenu pour le carnaval était celui des poissons, premier avril oblige ! Au jour dit, ce sont, tout d'abord, les enfants de l'école maternelle qui se sont réunis sous le préau. Ceux-ci avaient revêtu les costumes qu'ils avaient réalisés en classe, avec leurs enseignantes et les ATSEM ; ainsi, des petits crabes, des petits poissons et de curieux petits êtres coiffés d'un chapeau poisson multicolore se sont mêlés dans une joyeuse ambiance. Bientôt rejoints par leurs grands frères et sœurs de l'école élémentaire, les festivités pouvaient commencer, et les enfants pouvaient enfin montrer aux nombreux parents, venus se joindre à la fête, tout ce qu'ils avaient préparé lors des précédentes séances de TAP. Les élèves de CE2 ont ouvert le bal en interprétant une chorégraphie, préparée avec Stéphanie, sur la musique « La mer » de Charles Trenet. Ensuite, toute cette joyeuse bande a suivi la déambulation des petits bateaux rouges, des méduses et des raies (élèves de CP, CE1 et CM1) emmenés par leurs animatrices Stéphanie et Anne-Christine. Le chemin était jalonné de poissons colorisés d'une multitude de couleurs, réalisation des enfants de la maternelle aidés par Christelle. Pour chasser l'hiver et souhaiter la bienvenue au printemps, les bonhommes carnivals, une pieuvre et un requin réalisés par les jeunes de CE2 secondés par Paul, ont été enflammés devant un public nombreux et bigarré, tenu à prudente distance.



Les festivités se sont poursuivies par l'interprétation de « La maman des poissons » par les maternelles, accompagnées à la guitare par Jean-Paul et Fabienne Pannequin. Ensuite, les CM2, encadrés par Maxime, ont présenté leur spectacle des Arts du cirque. Les élèves de l'école maternelle se sont retrouvés dans la salle de l'espace Chardin et ceux de l'école élémentaire sous le chapiteau, pour goûter aux différentes pâtisseries confectionnées par les parents. Tout au long de la manifestation, il a été possible d'admirer la très jolie fresque « maritime » réalisée par des CP et des CE2 avec l'aide de Sylvie et de Marilyne. Cet après midi a aussi été l'occasion pour les enfants de retrouver l'éminent professeur Champagne, archéologue de son

état ; il est revenu vers les écoliers pour les informer que les étranges découvertes qu'il leur avait présentées au mois de mars se révélaient bien être des dents de mégalodons. Pour terminer ce joyeux après-midi, les jeunes ont rivalisé d'adresse pour venir à bout des pignatas réalisées par les élèves de CE1 accompagnés par Mayron ; leurs efforts ont été récompensés par quelques friandises.



Association

Cette année encore les élèves de l'école élémentaire ont soutenu l'association ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies).

Les élèves de CM1 et CM2 ont ainsi fait la traditionnelle dictée nationale, cette année écrite par Amélie Nothomb. Pour le plus grand plaisir des enfants, deux joueurs de l'ASNL, Antony Robic et Loïc Puyo sont venus leur dicter le texte. Ils se sont également prêtés à une séance d'autographes qui en a ravi plus d'un.

Une collecte à travers le village a été menée afin de récolter un maximum de dons et de prouver leur solidarité avec les personnes malades.

Le vendredi 14 octobre, tous les élèves ont



ELA

chaussé leurs baskets et ont participé à la course ELA.

Après avoir interprété la chanson d'ELA, les enfants, accompagnés de leurs enseignantes et enseignant, mais également de leurs parents venus en nombre, ont couru 8 minutes pour les plus petits et 20 minutes pour les plus grands. Le parcours autour de l'Espace André Chardin a été élaboré par les enfants du Conseil Municipal des Jeunes et leur animateur Mayron. Le personnel du service technique s'est chargé de sa mise en place. Le succès fut total. Félicitations aux enfants, enseignantes, enseignant mais également aux parents pour leur implication.



Kermesse - Repas APS

L'après-midi du vendredi 1^{er} juillet, enfants, parents, enseignants, animateurs se sont donnés rendez-vous à l'espace Chardin et ses alentours pour, maintenant, la traditionnelle kermesse de fin d'année ; celle-ci permet aux petits comme aux plus grands de passer un moment convivial avant de se quitter pour les longues vacances d'été. Cette année, la kermesse a été placée sous le signe de la Nature, aussi bien dans les différents jeux qu'elle proposait que dans l'exposition des travaux réalisés pendant les TAP. Ainsi, les traditionnels jeux de kermesse ont été revisités pour être en accord avec le thème et pour permettre une sensibilisation aux problèmes liés à l'environnement (consommation d'eau, tri sélectif...) ; parmi ceux qui



l'arbre à peluches et le stand de boissons et pâtisseries confectionnées par les parents. Au niveau des animations, ce sont les enfants de l'école maternelle qui ont ouvert les festivités en chantant devant une foule importante, réunie dans l'espace Chardin. La suite de la manifestation a été accompagnée par les interprétations musicales du groupe « Velvet Swing », parents d'élèves.



ont eu le plus de succès, on peut citer le très beau jardin de sucettes, réalisé en TAP maternelle et l'atelier de fabrication de pots de fleurs en papier journal et la plantation de quelques graines. Parmi les réalisations faites pendant les TAP, l'hôtel à insectes a été beaucoup admiré. Les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes avaient également tenu à être présents sur la kermesse de façon à présenter à leurs camarades et aux parents les différentes actions qu'ils avaient menées. Evidemment, la kermesse n'en aurait pas été une, sans le panier garni, la pêche à la ligne gagnante, l'atelier de maquillage,





Le temps pour les parents de procéder aux rangements des différents stands, et il était l'heure de se retrouver pour l'apéritif du repas organisé par l'Association Périscolaire de Chavigny, sous le chapiteau. Ce repas, où, là aussi, la convivialité était au rendez-vous s'est terminé par un lâcher de lanternes. Ainsi, des petites lumières étranges ont envahi le ciel chavinéen, causant quelques inquiétudes à certains riverains ; pour les personnes présentes, la journée se terminait sur cette jolie note poétique.



Un grand merci à tous les partenaires associés à cette journée et qui en ont fait un moment agréable pour petits et grands.

La dent du mégalodon d'avril

« Plus gros qu'un poisson, le mégalodon, est l'ancêtre préhistorique du requin » c'est ainsi que Bernard Champagne, chavinéen passionné de fossiles est venu présenter sa trouvaille locale aux enfants de l'école en mars 2015. Il est revenu les voir lors du défilé de carnaval du 1er avril pour apporter la démonstration scientifique, avec une goutte d'acide la dent mousse comme n'importe quelle substance calcaire qui recevrait une goutte d'acide. Mais une dent c'est de l'émail et de la dentine, pas du calcaire ?! Poisson, pardon mégalodon d'avril de l'équipe d'animation et de Bernard Champagne.



Fête de la Saint



Le mercredi 7 décembre, Saint Nicolas et le Père Fouettard rendaient visite aux élèves des écoles de Chavigny. Ceux-ci leur ont fait un chaleureux accueil et les ont bien gâtés. En effet, outre de beaux dessins, chaque classe, de la petite section de maternelle aux grands de CM2, avait appris des chants, qu'ils ont interprétés devant le Saint Patron et son acolyte ; d'ailleurs, ceux-ci se sont, plusieurs fois, demandés si la création d'une chorale à Chavigny n'était pas envisageable. Bien que n'étant pas présent, l'âne de Saint Nicolas n'avait pas été oublié par les enfants, qui lui avaient apporté quelques carottes.



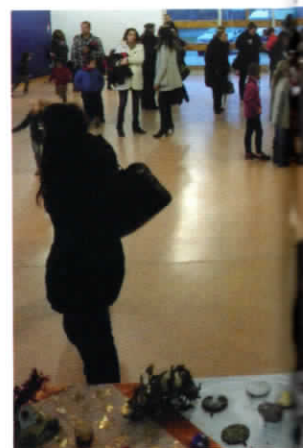
De la magie plein les yeux et un peu intimidés pour certains, les enfants de maternelle sont allés embrasser Saint Nicolas et le Père Fouettard ; en effet, ils se sont vite rendu compte que ce dernier n'était pas méchant malgré son habit sombre. La classe des CP a fait aussi un bon accueil à ses deux visiteurs, notamment en



Repas de Noël

Ce jeudi 15 décembre a eu lieu le repas de Noël des enfants fréquentant le groupe scolaire du Châtel. Plus de 70 enfants mais également les enseignants de l'école élémentaire étaient présents pour clore cette année. Pommes noisettes, terrine, bûche et friandises étaient au rendez-vous de nos écoliers gourmands.

Une réussite comme chaque année



Christine MAZOYER, Adjointe, Responsable de la commission Enfance-jeunesse

Nicolas à Chavigny

remerciant le grand saint pour les cadeaux qu'il leur avait apportés la veille et qui leur avaient fait bien plaisir ; certains, très bavards, ont aussi expliqué qu'ils avaient déjà vu les deux compères le week-end précédent, lors des festivités à Nancy. Les CE2 avaient préparé tout un lot de questions pour Saint Nicolas, auxquelles il a bien volontiers répondu. Où était son âne ? Où était-il né ? Où habitait-il ? Passait-il dans la cheminée comme le Père Noël pour leur apporter des cadeaux ?... Lors de leur passage dans la classe des CE2, les deux hommes

se sont sentis vraiment très très importants, puisqu'ils ont donné de nombreux autographes suite à la demande des enfants. Leur visite dans les classes de CM1 et de CM2 a été plus rapide, les grands, occupés à leur travail, ayant moins de questions à leur poser. Ils ont tout de même été contents du petit sachet de friandises qui leur a été remis.



Marché de Noël

Cette année encore, vous avez été nombreux à vous rendre au marché de Noël organisé par les animateurs de la MJC des Castors.

A cette occasion vous avez également pu acheter des gâteaux confectionnés par les élèves de CM2 de Mr Antalík. L'argent récolté servira à financer une partie du séjour de fin d'année à Sion, séjour de deux nuitées au mois de mai qui bouclera le projet mené en classe sur le thème « PAYSAGE, PATRIMOINE EN PARTAGE ».



Fanchon CAUVILLE, Animatrice Jeunesse, Directrice de la MJC des Castors

L'école à Chavigny autrefois

La création d'une école de filles

A partir de 1870, le village change de dimension, en raison de l'afflux des mineurs d'origine très diverse. Ils n'étaient que 3 au recensement de 1872 ; on en compte 49 en 1876, 114 en 1881. Au début, beaucoup sont célibataires, mais certains sont déjà originaires du village et d'autres s'y marient avec les filles du pays. La population totale croît elle aussi à un rythme rapide : de 408 habitants en 1872, on monte à 549 en 1876, 711 en 1881, 779 en 1886.

La question des effectifs scolaires se pose dès 1875 de manière aiguë. Les 63 m² de la classe mixte se révèlent insuffisants et le maître unique est débordé par un tel afflux. L'inspecteur primaire suggère l'ouverture d'une école de filles dans un autre local, dont la municipalité doit envisager l'acquisition.

Jusqu'ici, l'école primaire avait toujours été mixte à Chavigny. Cela présentait sans doute des avantages, mais aussi des inconvénients, dont les filles étaient les premières victimes. Beaucoup de parents hésitaient à prolonger les études de leurs filles au-delà de 11 ou 12 ans, c'est-à-dire à l'approche de la puberté. Le maître avait sans doute présenté un certificat de moralité, mais sait-on jamais tout ce qui peut se passer dans une classe ? Et le riche laboureur ne voulait pas voir sa fille risquer de tomber amoureuse d'un de ses camarades classé parmi les indigents, alors qu'il rêvait pour elle d'une alliance plus honorable !

En isolant les filles, en leur donnant des femmes comme maîtresses d'école, on rassurerait les parents et on donnerait aux filles la chance de faire des études plus longues.

Mais le choix d'un local s'est avéré délicat, dans la mesure où l'inspecteur primaire demandait l'ouverture non pas d'une seule classe nouvelle, mais de deux classes : une classe primaire, réservée aux filles, tenue par une institutrice en titre, et une « salle d'asile », destinée à accueillir les très jeunes enfants des deux sexes, confiée à une « directrice » qui, en dépit de son titre, était moins qualifiée et moins bien payée que l'institutrice.

Après avoir cherché en vain une maison convenable, le conseil municipal s'est finalement prononcé en faveur de la construction, sur trois petits terrains disponibles, d'un bâtiment entièrement neuf, pour lequel il a été obligé d'emprunter une somme de 20 000 francs, remboursable en 31 annuités de 1000 francs. Ce bâtiment est celui qui est actuellement occupé par la mairie. La salle d'asile à droite et la salle de classe à gauche étaient nettement séparées et avaient chacune leur entrée. Une cour fermée devant la façade pouvait accueillir les élèves pendant les récréations. Les maîtresses disposaient à l'étage de logements confortables. C'était une réalisation très moderne pour l'époque.

La nouvelle école de filles est entrée en service à la rentrée de 1881. La municipalité se trouve maintenant obligée de verser trois salaires, car l'Etat n'a pas encore pris en charge à cette date, le traitement des instituteurs ; en 1882, elle paie 900 francs par an à l'instituteur, 800 francs à l'institutrice, titulaire du brevet complet et 700 francs à la directrice de la salle d'asile, qui n'a pas cette qualification. Une caisse



des écoles est fondée la même année, avec une double mission : attribuer des récompenses aux meilleurs élèves et venir au secours des plus pauvres. Une commission scolaire locale est mise en place, avec le maire, l'inspecteur primaire, un délégué de l'inspecteur d'académie et des membres du conseil municipal.

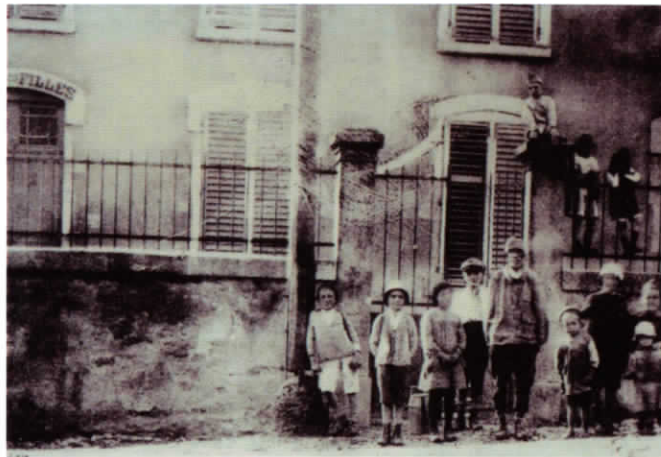
Tout pourrait aller pour le mieux, mais de nouvelles difficultés surviennent et la municipalité, qui a fait un gros effort financier pour créer cette école de filles, n'a plus les moyens d'intervenir davantage. C'est ce qu'elle fait savoir à la fin de l'année 1882, lorsque la directrice de la salle d'asile, Melle Petitdidier, demande une aide, ou à défaut une femme de service pour la seconder : elle doit accueillir 54 élèves dans une salle de 48 m². Le conseil renâcle beaucoup, mais on embauche tout de même en 1883 une femme de service, parce que c'est obligatoire ; elle est payée 100 francs.

Les dépenses complémentaires pour l'école de filles sont effectuées au compte-goutte ; on y installe tout de même une « fontaine » dans la cour en 1885. On apprend en 1900 que cette cour n'est pas entièrement fermée : c'est alors seulement que l'on installe une grille à l'entrée et comme les enfants montent sur les murs de clôture, qui sont trop bas, on les munit de grilles, qui ont disparu lorsque ce bâtiment a été transformé en mairie. Mais une carte postale des années 1900 montre que cela ne les empêche pas de monter sur les grilles !

Des classes surchargées

L'école maternelle (c'est-à-dire la salle d'asile) est celle qui soulève le plus de problèmes. Elle a trop d'élèves et ne peut être prise en charge par l'Etat, car les écoles maternelles ne sont obligatoires que dans les communes de plus de 2000 habitants, dont 1200 agglomérés. Il n'en irait pas de même s'il s'agissait d'une « classe enfantine ». L'Etat pousse à la transformation des maternelles en classes enfantines et il a pour cela descendu à 3 ans l'âge d'accès dans les classes enfantines. La commune pourrait bien sûr par mesure d'économie supprimer entièrement cette maternelle, qui compte 85 élèves, mais elle rend de grands

services à la population et dans ce cas, les plus âgés de ses élèves iraient grossir les effectifs des écoles de garçons et de filles, qui sont déjà surchargées : 65 garçons, 75 filles ! Le conseil, qui n'a pas d'autre choix, accepte la transformation de la maternelle en classe enfantine, qui est prescrite par une décision ministérielle du 26 août 1887. Cette nouvelle classe est confiée à une institutrice « adjointe », payée moins cher que la titulaire. Cette solution permet d'éliminer de l'école les enfants de moins de trois ans, ce qui apporte un soulagement, non aux familles, mais au budget municipal. Mais cette transformation ne va pas sans frais supplémentaires : les enfants de 3 à 7 ans qui fréquentent la nouvelle classe enfantine doivent être initiés à l'écriture : il faut donc leur acheter des tables bancs, qui n'existaient pas encore. On fait tout de même l'économie de la femme de service.



L'année 1889 est la dernière au cours de laquelle le traitement des instituteurs figure encore au budget de la commune et ce n'est que pour mémoire, car il est compensé par une subvention de même montant. Désormais, l'Etat prend en charge ces salaires, ne laissant plus à la charge des communes que les indemnités de logement, les frais de locaux et l'équipement en mobilier. Mais c'est pour l'administration de l'Instruction publique une raison de plus pour les inciter à construire.

L'instituteur Nicolas Jeandel, qui était originaire de Méréville, prend sa retraite en 1879, à l'âge de 55 ans (ce qui était bien légitime, avec des classes aussi chargées !). Il est remplacé par Alfred Bertenache, âgé de 26 ans, mais celui-ci ne reste que jusqu'au début de 1883, car il a trouvé en cours d'année une fonction plus lucrative. C'est alors qu'arrive vers le mois de février Adolphe Liégey, qui est âgé de 31 ans et qui fera un long séjour à Chavigny.

Si les instituteurs de Chavigny sont mariés et ont des enfants, il n'en va pas de même pour les institutrices, qui sont toutes célibataires. Au recensement de 1881, on trouve à l'école de filles Catherine Marie Lhôte, 31 ans et comme directrice de la salle d'asile Marie Stéphanie Petitdidier, 34 ans, qui vit avec sa mère. Ces deux dernières sont toujours présentes en 1886, mais l'école de filles est tenue par Marie Glossinde Anxionnat, 45 ans, qui vit avec une jeune nièce. En 1891, Adolphe Liégey est toujours en place, mais les deux institutrices ont été mutées : elles sont remplacées par Marie Munier, 57 ans, qui vit avec une nièce et Marie Louise Adam, 31 ans.

Alors que les instituteurs, en raison de leurs fonctions de secrétaires de mairie, ont de bonnes raisons de s'attacher à la commune, les institutrices n'ont pas les mêmes liens avec la population et restent moins longtemps dans leur poste.

En 1895, l'inspecteur primaire attire une fois de plus l'attention sur la classe enfantine. On lit dans son rapport qu'elle se compose de 80 élèves de 3 à 7 ans, « sous la

direction d'une personne dévouée, mais qui en raison du grand nombre de élèves, ne peut obtenir des résultats satisfaisants ». Les enfants accumulent dès cette classe enfantine un retard scolaire qui se répercute sur les classes de garçons et de filles, où les instituteurs n'obtiennent pas non plus les résultats espérés. Que faire ? On pourrait certes engager une femme de service pour s'occuper des plus petits, comme on le faisait pour la maternelle, mais le conseil

préfère limiter l'effectif, en n'admettant dans la classe enfantine que les enfants de plus de 4 ans.

Ce n'est certes pas une mesure bien glorieuse, mais les 48 m² ne sont pas extensibles et le conseil municipal se justifie en ces termes : « Considérant que la grande majorité des mères de famille sont des femmes d'ouvriers mineurs, occupées seulement du soin de leur ménage, la surveillance de leurs enfants jusqu'à 4 ans ne peut en aucun cas interrompre leurs occupations ».

Dans les dernières années du XIX^e siècle, la pression se focalise sur l'école de garçons. Curieusement, elle est beaucoup plus surchargée à cette date que l'école de filles : on y compte 70 élèves, alors que dans l'école de filles, il n'y en a que 38. Le conseil s'étonne de cette disparité anormale, à laquelle nous ne voyons qu'une seule explication possible : certaines familles, prenant acte de la surcharge scolaire et peut-être choquées par la laïcisation progressive de l'école, auraient voulu soustraire leurs filles à une promiscuité jugée dangereuse pour elles et les auraient placées dans un pensionnat privé.

C'est donc maintenant pour les garçons qu'il convient de faire quelque chose. Mais quand l'inspecteur primaire, en 1898, demande l'ouverture d'une nouvelle classe de garçons, le conseil tergiverse : la Société métallurgique de la Haute Moselle est en train, dit-il, de construire des cités pour son personnel (ce sont les cités « de Messein ») ; il faut s'attendre à ce que beaucoup d'ouvriers quittent Chavigny pour aller s'établir à Neuves-Maisons. Le préfet s'indigne de cette réponse, mais l'affaire est renvoyée à l'examen d'un nouveau conseil, élu en 1899.

En attendant, on se contente d'expédients. On a un peu décongestionné la classe de garçons en n'y admettant plus que les enfants âgés d'au moins 8 ans ; mais il en reste encore 60 et la classe enfantine doit en accueillir 85, dans une salle beaucoup trop petite. Il apparaît clairement que la seule solution est celle qui consiste à créer dans l'école de garçons une classe supplémentaire qui serait confiée à un adjoint. En juillet 1900, le conseil municipal de Chavigny se résigne donc à demander à un architecte un plan de réaménagement de l'ancienne « maison d'école ».

Une nouvelle période de l'histoire de l'école à Chavigny va commencer.

(à suivre)

Jean-Claude Bonnefont



8 mai

Pour la commémoration du 8 mai, les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont eu l'idée originale, tout en restant respectueux du devoir de mémoire, d'organiser un karaoké. Avec l'aide des adultes encadrant le CMJ, ils ont choisi quatre chansons dont la lecture des paroles leur a permis de mieux comprendre cette triste période de guerre. Après la cérémonie traditionnelle au monument aux Morts, en compagnie du maire et des représentants des anciens combattants, les jeunes ont donné rendez-vous aux personnes présentes à l'espace Chardin. Le public a été séparé en trois groupes qui devaient, chacun, interpréter une des trois chansons choisies, la quatrième « Le chant des Partisans » étant appelé à être entonné par tous. Après une dernière surprise, l'interprétation de la chanson allemande « Lily Marlène », tout le monde a été déclaré vainqueur et s'est rassemblé autour du buffet, préparé, cette année encore, par les jeunes.

Phrases des jeunes :

Le 8 mai était différent des autres années, un peu plus d'ambiance, avec des personnes nouvelles, et avec plus de jeunes. Mattéo.

On a commémoré le 8 mai 1945 au monument aux Morts. Puis, nous sommes montés à la salle où nous avons chanté « Nuit et brouillard » de Jean Ferrat, « Comme toi » et « Né en 17 à Leidenstadt » de Jean-Jacques Goldman. On a pris un délicieux « repas ». Aymeric.

C'était bien, mais j'ai eu le trac au monument aux Morts quand j'ai dit mon message. J'ai adoré prendre des photos et des vidéos au karaoké. J'ai

adoré chanter « Comme toi » de J.J. Goldman. Si c'était à refaire, je le referais avec plaisir. Hippolyte.

J'ai bien aimé Martin et Valentin (qui animaient le karaoké en donnant leurs avis sur les performances des groupes de chanteurs), chanter la chanson « Lily Marlène » et aussi le buffet (c'était délicieux). Lucie LR.

J'ai bien aimé la commémoration des morts, lire la liste des morts, et aussi les chansons. J'ai trouvé que dans le groupe « Nuit et brouillard », comme il n'y avait pas Mattéo, les gens chantaient moins fort. Camille.

J'ai bien aimé lire la liste des morts ; aussi j'ai bien aimé le karaoké, surtout quand Martin disait des « trucs » négatifs sur les groupes de chanteurs. J'ai aussi aimé le pot de l'amitié, on a trop bien mangé ! Manon.





11 novembre

Malgré un temps très gris et humide, le Conseil Municipal des Jeunes s'est retrouvé devant le monument aux Morts avec Monsieur le Maire et des élus, d'anciens combattants et une petite foule fidèle pour la traditionnelle commémoration du 11 novembre. La fanfare de Chaligny a accompagné les différents discours prononcés. A l'issue de la cérémonie, les personnes présentes ont été invitées à se rendre à l'espace Chardin où les jeunes élus leur avaient préparé quelques surprises. Ils ont pu admirer trois mini expositions relatives à la guerre 14-18 ; forts de leur visite en juin à Verdun, les enfants ont choisi de présenter la bataille de Verdun, la vie dans les tranchées et, suite à la visite du village détruit de Fleury, un comparatif de photos de lieux avant et après la guerre. Les jeunes ont, ensuite, demandé à tous quelques instants d'attention, afin de lire quelques lettres échangées entre les poilus et leurs enfants. A l'issue de cette représentation, tout le monde a pu converser autour du buffet que les jeunes élus, aidés par quelques parents, avaient préparé le matin même. Merci à ces jeunes pour leur engagement citoyen et merci à leurs parents pour le soutien qu'ils leur apportent.



Christine MAZOYER

Les 10 ans du CMJ

**Le CMJ
fête ses 10 ans !
10 ans d'une génération
citoyenne,
10 ans d'actions**

CME (Conseil Municipal des Enfants), puis CMJ (Conseil Municipal des Jeunes), cet espace de paroles pour les jeunes citoyens de la commune a vu le jour en décembre 2006, à l'initiative de Jean-Claude Bresson alors membre du Conseil Municipal. Durant ces dix années, ce conseil a su trouver sa place au sein de la commune, et les jeunes ont montré leur intérêt pour la vie du village. Il a, sans cesse, évolué, pour optimiser ses démarches et actions ; actuellement il accueille quatre élèves de CE2, quatre CM1 et quatre CM2 qui sont élus pour deux ans lors d'élections se déroulant à l'école élémentaire et dont les modalités sont calquées sur le déroulement des élections des adultes. A l'issue de ces deux années, après une période de transition, les jeunes peuvent rejoindre le Conseil des Ados qui a des actions partagées avec le CMJ. Ainsi de nombreux projets ont vu le jour, d'autres, malheureusement, n'ont pu aboutir, mais ils ont permis aux jeunes de grandir, en développant leur sens de la réflexion. Ils ont eu et ont toujours des projets plein la tête, ce qui laisse présager une longue vie au CMJ !

Merci à Messieurs Renaud et Denille pour la mise à disposition de leurs archives et photos pour la réalisation de cet article.



Remise d'un chèque aux Restos du Cœur par le CMJ le 27 mars 2012



Réunion plénière du CMJ le 1^{er} juillet 2013



CMJ et Ados réunis le 14 décembre 2015 pour préparer des projets communs



Les élus jeunes devant le parc à vélos

Actions citoyennes :

- Participation et animation des commémorations du 11 novembre et du 8 mai.
- Participation aux journées de l'environnement.
- Choix des décorations de Noël.
- Réalisation de journaux distribués à l'ensemble des habitants.
- Avis consultatif donné sur l'aménagement de la médiathèque.
- Visites du Conseil Régional, de l'Assemblée Nationale.
- Organisation d'une sortie à Verdun avec l'école élémentaire.

Améliorations de la vie du village :

- Installation d'une table de ping-pong.
- Augmentation du nombre de poubelles sur la commune.
- Installation d'un parc à vélo à trois endroits du village.
- Installation d'une dizaine de bancs supplémentaires sur les lieux de promenade.

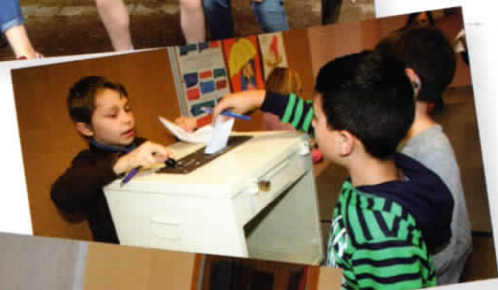
Rencontres :

- Avec le conseil des Sages.
- Avec les personnes âgées lors de la distribution des colis de Noël.
- Avec les associations de la commune (foyer rural, CCAS, comité des fêtes...).
- Avec des conseillers municipaux adultes.
- Avec notre député de secteur, M. Dominique Potier.

Participations aux animations de notre commune :

- Organisation de fêtes à destination des jeunes.
- Organisation d'un grand jeu pour les enfants du centre aéré.
- Organisation d'une tombola caritative pendant le loto du comité des fêtes.
- Réalisation d'une exposition photos pour les 850 ans de Chavigny.
- Différentes animations proposées, dont un concours de dessins, pour le vingtième anniversaire des droits de l'Enfant.
- Participation et aide pour la course de caisses à savon.

Réunion



Elections
octobre 2014



Elections en 2011



Elections en 2008



Distribution colis de Noël



Besoin d'air

En 2017, Besoin d'Air aura 10 ans, les jeunes de Neuves-Maisons qui ont participé à l'édition 2016 se sont mobilisés pour préparer l'événement. Fouille des archives vidéos, photos, musicales et les créations artistiques et plastiques qui ont illustré leur parole depuis une décennie : les discriminations, les relations homme-femme, les ados en mode positif, le cerveau d'un ados, le harcèlement, les addictions, la vie d'ado...

Besoin d'air c'est pour les jeunes un engagement dans l'écriture collective d'un événement artistique et culturel qui est ponctué par des temps de loisirs et de bonne humeur.

Reprise de l'activité aux vacances de Pâques 2017.



Ados en réseau

Cette année les ados de Chavigny, Neuves-Maisons et Richardménénil ont donné une nouvelle dimension à ce projet d'animation en construisant leur projet de vacances estivales. Ils sont partis à 22 jeunes et leurs trois animateurs jeunesse communaux sur la base de loisirs de Favières. Une petite semaine sur la thématique de Koh-Lanta.

Cette année les jeunes ont pu participer à différentes soirées thématiques : cinéma, match de coupe du monde de foot, randonnée gourmande et bowling.

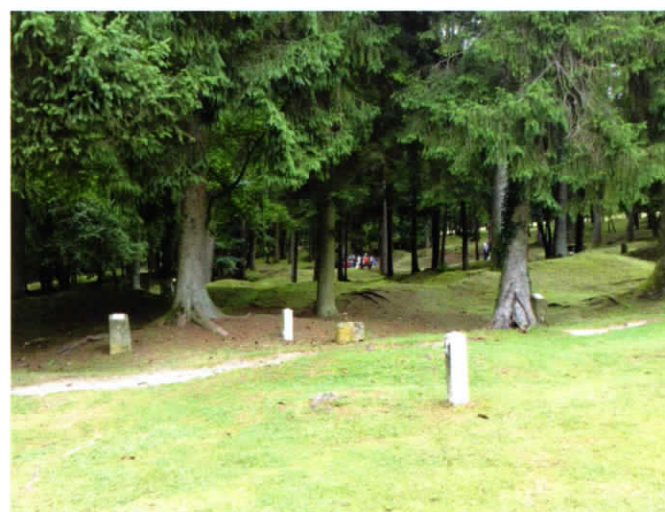
Reprise de l'activité dans le courant du premier trimestre 2017.

Christine MAZOYER, Adjointe, Responsable de la commission Enfance-jeunesse



Le CMJ emmène l'école à Verdun

Dès 2014, les jeunes du CMJ songeaient à organiser quelque chose pour commémorer les 100 ans de la Grande Guerre. Organiser une marche de mémoire, présenter un spectacle, réaliser une exposition, rassembler des documents, des objets illustrant la guerre, notamment la façon dont les enfants l'ont vécue, mutualiser avec d'autres associations une sortie à Verdun ou à Charmes... Les idées étaient nombreuses !



C'est finalement la sortie à Verdun qui a été retenue, en partenariat avec les classes de CE2 accompagnés par Mme Decamps, les CM1 avec Mme Raoult et les CM2 avec Mme Six et M. Antalík, les différents enseignants ayant trouvé l'idée intéressante. Le 4 juillet, les jeunes du CMJ, les enseignants, les élèves des classes concernées et quelques parents volontaires se retrouvaient pour le départ sur la place de l'espace Chardin.

Après avoir été chercher nos guides à l'office du tourisme de Verdun, nous nous sommes dirigés vers les lieux historiques. Notre visite a commencé par le village détruit de Fleury. Il ne reste absolument plus rien, la forêt a tout envahi, c'est maintenant un lieu de pèlerinage. Nos guides nous ont expliqué qu'actuellement on retrouvait les corps de soldats tués au combat et de nombreux vestiges de balles et d'obus. Nous avons poursuivi notre chemin par la visite du fort de Douaumont. Là, nous avons pu nous rendre compte des difficiles conditions de vie des soldats ; les parties effondrées du fort sont devenues la tombe de certains d'entre eux, français et allemands. Notre route s'est ensuite dirigée vers l'ossuaire de Douaumont où l'on nous a projeté un film relatif aux conditions de vie des soldats dans les tranchées. Pour terminer, après avoir pique-niqué dans un parc de Verdun, nous avons fait un petit tour à pied de la ville.



Fanchon CAUVILLE, Animatrice Jeunesse, Directrice de la MJC des Castors

Le SLUC Tennis

Situé sur le plateau de Brabois, le SLUC Tennis est une association ayant une cinquantaine d'adhérents et proposant différentes façons de découvrir et de pratiquer le tennis. L'école de tennis propose des cours adultes tous niveaux en semaine, et des cours enfants le samedi matin depuis septembre 2016. Les deux terrains couverts en résine viennent d'être refaits cet été et le club house est rénové avec des équipements de confort appréciés de tous. On y accède grâce à un badge distribué lors de l'inscription. Trois terrains en terre battue sont également accessibles à l'extérieur de mai à octobre, dans un cadre calme et verdoyant. Pour les joueurs tentés par la compétition, nous organisons tous les ans un tournoi au mois d'août accueillant tous classements et la plupart des adhérents sont engagés dans des championnats par équipe dans une ambiance bon enfant. Le tournoi a réuni cet été plus de 100 participants !

Le SLUC Tennis, c'est aussi une association qui cultive la convivialité, organisant différents événements entre ses



adhérents (barbecue, tournoi interne de double, fête du tennis...), et accueillant toute personne qui voudrait rejoindre l'association !

Président : Rémi Desgrange
Contact : 06 84 64 24 80
remi.desgrange@gmail.com
<https://ballejaune.com>
en recherchant SLUC Tennis



West Country Club

Le West Country Club est dans sa 11^{ème} année actuellement avec un effectif de 28 personnes dont de nouveaux adhérents. Les cours se déroulent le mardi et vendredi de 20h00 à 21h30 à l'Espace André Chardin, de Septembre à Juin ou Juillet suivant le calendrier scolaire.

Des partenariats se tissent dans le temps avec des restaurants pour des soirées dansantes nous offrant ainsi une vitrine et nous faisant un peu de publicité. Les prestations en maisons de retraite, fêtes municipales, associations sont reconduites encore cette année. Le West Country Club reste toujours aussi actif.

Plus d'information: www.westcountryclub.com



SOIRÉE COUNTRY DU WEST COUNTRY CLUB SAMEDI 21 JANVIER 2017 À 19H15

Né pas jeter sur la voie publique



ESPACE ANDRE CHARDIN 54230 CHAVIGNY

Petite restauration sur place

Réservation : W.C.C@live.fr

WWW.WESTCOUNTRYCLUB.COM

Imprimé par nos soins



Foyer Rural



Tout au long de l'année, le Foyer Rural de Chavigny vous propose différentes activités sportives (Qi Gong, gymnastique, badminton, yoga et éveil corporel pour les tout petits sans oublier les randonnées du mardi et vendredi matins).

Le Foyer Rural organise également des sorties (sortie neige en début d'année) sans oublier le défilé de la Saint Nicolas.

2016 a surtout été marquée par le quarantième anniversaire du Foyer Rural : occasion de réunir une centaine de convives autour d'un excellent repas et de clore la soirée par des danses endiablées.



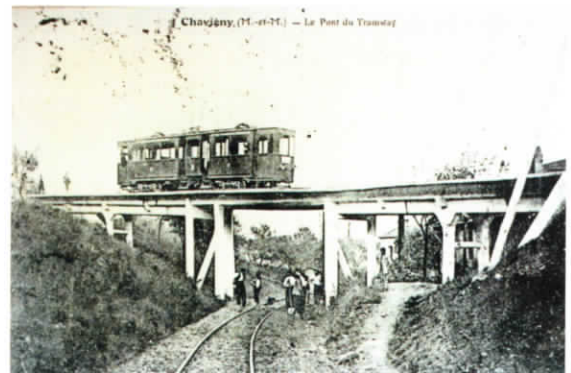
Section patrimoine-mémoire-environnement

Heureux évènement. On annonce la naissance d'une nouvelle section au sein du Foyer Rural. Depuis octobre 2016, la section « Patrimoine-Mémoire-Environnement » regroupe les chavinéen-ene-s intéressés par la protection et la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement. Ils interviendront sur le patrimoine architectural (Pont du Tram...) culturel (fêtes, traditions...), historique (la mine, les vignes le vieux village...) ou naturel (paysage, zones humides, faune et flore).

Le Pont du Tram (au dessus de la rue de Certains Champs) sera le premier dossier qui sera traité. Le tramway circulait de Nancy à Pont-St-Vincent en passant par Chavigny. Il enjambait l'ancienne voie ferrée minière qui transportait le minerai de fer de la mine du Val de Fer à l'usine sidérurgique de Neuves-Maisons.

Les adhérents participeront au projet de la prochaine marche familiale au printemps et proposeront de désherber le chemin de la mine et notamment le long du mur longeant le chemin de la Botte et la « falaise ».

Si vous souhaitez participer à l'aventure, venez assister à la prochaine réunion le 9 janvier 2017 à 18 h 00 en mairie (salle des associations).
Contact : Foyer Rural 53 rue de Nancy (boîte aux lettres Mairie).



La compagnie Histoire d'Eux



Actuellement installée à la Fabrique des Clairs Chênes à Chavigny, la compagnie Histoire d'Eux tourne son travail vers le théâtre de marionnettes, un univers dont les formes sont riches et variées.

Leurs spectacles ont en commun l'humour et une douce poésie. Comme le décrit la compagnie : « Ils sont plutôt exigeants quant au contenu, tout en étant simples et attractifs dans la forme. En deux mots, nous avons à cœur de créer des spectacles aussi populaires qu'inventifs. »

Peut-être avez-vous déjà croisé l'un de leurs spectacles : « L'illustre théâtre des frères Sabbattini », présenté à la Filoche l'année dernière, « Sale temps en eaux troubles » joué au Festival Z'pimm aux étangs de Chaligny en 2014, « Le plus grand petit théâtre de la passion du monde » à la Filoche en 2014, ou encore « Nasreddine et autres histoires » et « Les grands jours de Saint-Nicolas » à Chaligny...

Vous pourrez découvrir plus précisément l'univers de la compagnie sur son site internet <http://www.histoire-deux.com>.

La compagnie est accueillie depuis fin 2015 en résidence à la Fabrique des Clairs Chênes. Situé dans la zone industrielle des

Clairs Chênes à Chavigny, cet espace est mis à disposition par la Communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) dans le cadre d'un partenariat « gagnant-gagnant » : la compagnie dispose d'un espace de travail et le territoire des compétences de la compagnie. Les structures qui

le souhaitent peuvent en effet profiter de modalités de partenariat préférentielles, pour diffuser des spectacles existants, pour commander une création, ou encore pour bénéficier d'un conseil artistique.

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez contacter Yannick Toussaint, le responsable artistique de la compagnie :

yannick.toussaint@histoire-deux.com
06 72 83 41 09,

ou contacter

Maxime Lehembré,
directeur des affaires culturelles
à la CCMM et de la Filoche :
mlehembre@cc-mosellemadon.fr
06 24 22 01 37.

La compagnie se tient à votre disposition pour une rencontre ou une présentation des locaux à la Fabrique des Clairs Chênes (zone industrielle, Route de Nancy, Chavigny).



La troupe Future





Légende en résidence à Chavigny



Depuis la rentrée, la troupe Future Légende est en résidence à Chavigny. L'aboutissement de contacts chaleureux noués avec la commune à l'occasion de deux représentations de son spectacle données à l'Espace André Chardin devant un public sous le charme. C'est là, désormais, que les cinquante choristes de la troupe se réunissent pour répéter dans les installations que la troupe loue à la commune, un week-end par mois. Des infrastructures parfaitement adaptées, en raison notamment de la présence d'une scène permettant une restitution, en conditions réelles de spectacle, des apprentissages. Et c'est peu dire que cet équipement se révèle précieux compte tenu des échéances qui s'annoncent. Car en 2017, la troupe Future Légende fêtera ses trente ans !

Tout a commencé en 1987 à Nancy quand un groupe d'amis, unis par la passion du chant à quatre voix, décident de créer la troupe. Qui très vite affiche son originalité. Car Future Légende s'est fait une spé-

cialité de revisiter avec humour toujours, dérision parfois et insolence souvent, les grands classiques de la chanson française. Tous les titres sont en effet mis en scène et en mouvement.

Costumes colorés, chorégraphies endiablées, chaque chant est interprété comme une petite comédie musicale. Insolite parfois, car une chanson peut toujours en cacher une autre ! Et des chansons, Future Légende en a beaucoup à son répertoire : de Piaf à Zaz, en passant par Brigitte, la famille Chedid, Brassens, Bérab, Stromae, La Grande Sophie, Oldelaf, Vianney...

Future Légende, c'est aussi une équipe de techniciens pour mettre en son et en lumière ces joyeux et délirants spectacles que la troupe balade sur les scènes de la région. Et au-delà lors de tournées en France ou à l'étranger.



Mais c'est bien à Chavigny, désormais son port d'attache, que Future Légende fêtera ses trente ans les samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 juin 2017 sous un chapiteau dressé sur le parvis de l'espace André Chardin. Une touche d'originalité de plus pour la troupe qui, à cette occasion, produira en soirée son nouveau spectacle, et proposera en journée, cerise sur le gâteau (d'anniversaire!) des animations et une programmation d'autres compagnies, artistes et amis, qui, un jour, ont croisé la route artistique de Future Légende.

Tous les renseignements sur : www.futurelegende.com, ainsi que sur la page Facebook de la troupe.



LE FRELON ASIATIQUE

Un insecte à surveiller

- Deux premiers nids ont été signalés en 2015 en Lorraine
- Savoir reconnaître le Frelon Asiatique est important, pour agir de manière adaptée

Fiche d'identité

- **Nom commun :**
Frelon asiatique (*Vespa velutina*)
- **Taille :**
Moins de 30 mm
- **Coloration abdomen :**
Noire avec une bande orangée
- **Couleur des pattes :**
Nettement jaune



Ernie



Ne pas confondre avec
le Frelon Européen



UNAF *

Frelon Asiatique

Nid de Frelon
Asiatique



Sophie De Roeck

Vous suspectez sa présence?

1. Prenez une photo de l'insecte ou du nid

2. Contactez-nous :

Tel : 06 47 95 13 30 / 06 72 40 07 48

Mail : frelonasiatique.54@gmail.com



Plus d'informations sur :
<http://www.fredon-lorraine.com>



Brocante

Le tout en images



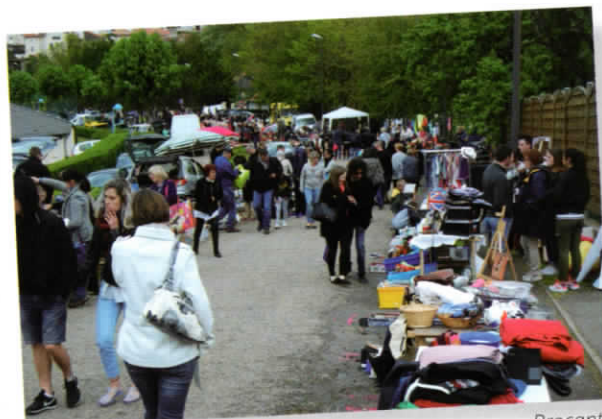
14 juillet



14 juillet



Brocante



Brocante

Repas des anciens

Le CCAS de Chavigny a réuni, le dimanche 2 octobre à l'Espace André Chardin, pas loin de 70 personnes pour le traditionnel repas des anciens.

Ce dernier a été concocté comme tous les ans par Lionel Tonini, restaurateur de Chavigny.

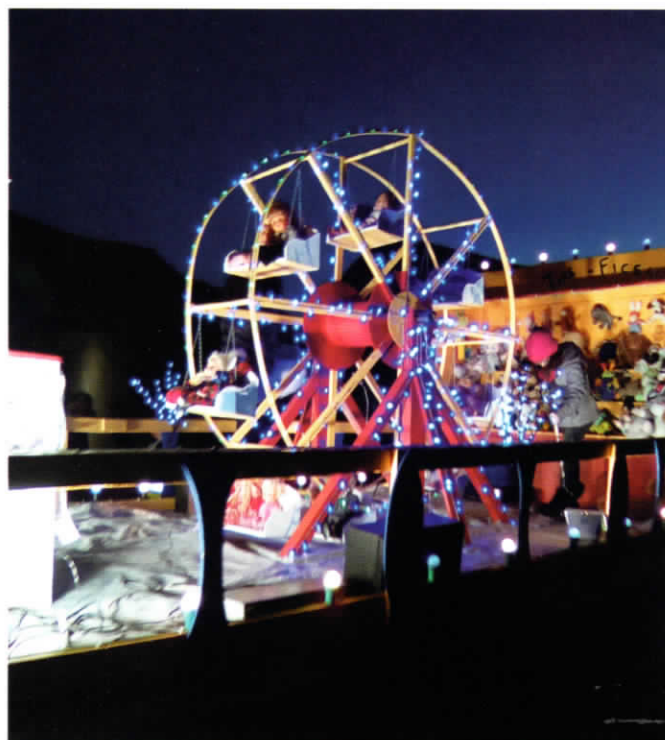
Rires, chants et danses ont été le fil conducteur de cette journée.

Le sourire affiché par les convives atteste de sa réussite.

Rendez-vous est donné l'an prochain.



Saint -



Saint Nicolas et le Père Fouettard avaient donné rendez-vous aux enfants le samedi 10 décembre pour le, maintenant, traditionnel défilé dans les rues du village, organisé par le Foyer Rural et le Comité des Fêtes. Au jour dit, une petite foule était rassemblée sur la place communale et pouvait admirer, avant le départ, les chars décorés sur le thème de la fête foraine. Enfin, tout le monde se mettait en marche derrière les trois chars présents et l'ensemble musical de Saint Nicolas de Port. Au rythme de la fanfare, le char réalisé par l'Entente Franco-Portugaise, celui réalisé par le Foyer Rural et le troisième promenant Saint Nicolas se



Nicolas



déplaçaient suivant le parcours établi, accueillant de nouveaux venus tout au long du trajet. À l'issue de la boucle parcourue dans Chavigny, enfants, parents et grands parents se retrouvaient sur le parvis de la salle Chardin pour savourer un vin chaud ou un chocolat. De son côté, Saint Nicolas accueillait les enfants pour leur remettre quelques friandises. La convivialité était au rendez-vous, et, après cet agréable moment, tous sont rentrés dans leur foyer.

Merci à Saint Nicolas et au Père Fouettard de s'être arrêtés à Chavigny, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont aidé pour les accueillir.



Christine MAZOYER

Canisacs

Qu'il est agréable de se promener dans nos rues, chemins, sentiers sans rencontrer les déjections canines « oubliées » par les maîtres de nos amis à quatre pattes !

La commission « Environnement, Cadre de Vie, Forêt » a souhaité remédier à ce problème. Depuis octobre 2016, cinq distributeurs de canisacs avec leur poubelle ont été installés par les services techniques à différents emplacements de la commune.

Ils sont situés : Espace André Chardin, Placette de l'église, Immeuble Le Châtel (parking), Chemin de la

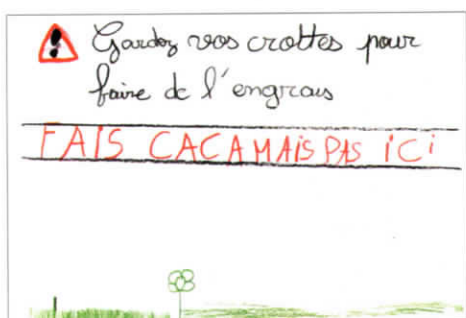
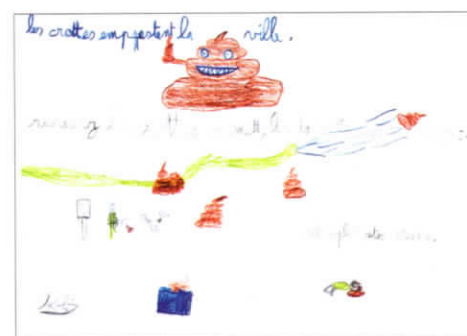
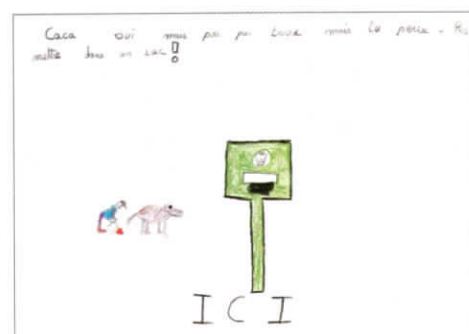
mine (près du pont du Tram), Rue de Neuves-Maisons (près du panneau d'informations).

Merci de nous aider à garder notre commune propre en utilisant les canisacs et ainsi respecter les promeneurs, les espaces de jeux publics pour enfants... et être dans le vivre ensemble.

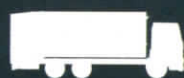
Pour rappel : les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ces cas, les déjections canines sont

interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (y compris ceux de l'espace Chardin où se retrouvent les enfants pour les TAP, les centres de loisirs...), les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{re} classe (35 euros).

Quelques affiches réalisées par les enfants du Conseil Municipal des Jeunes



Calendrier de collecte



Ordures ménagères et
emballages recyclables

2017

Ordures ménagères

Poubelles noires collectées 1 fois par semaine
Bac à sortir la veille après 19h

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Bainville-sur-Madon Frolois Maizières Marthemont Méréville Pierreville Thélod Viterne Xeulley	Neuves-Maisons Maron	Chaligny Chavigny Pont-Saint-Vincent Sexey-aux-Forges	Flavigny-sur-Moselle Messein Pulligny Richardménil

Emballages recyclables

Sacs jaunes collectés 1 vendredi sur 2

Chaligny, Chavigny, Maron, Neuves-Maisons,
Pont-Saint-Vincent, Sexey-aux-Forges

Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle,
Frolois, Maizières, Marthemont, Méréville,
Messein, Pierreville, Pulligny, Richardménil,
Thélod, Viterne, Xeulley

13 et 27 janvier
10 et 24 février
10 et 24 mars
07 et 21 avril
05 et 19 mai
02, 16 et 30 juin
14* et 28 juillet
11 et 25 août
08 et 22 septembre
06 et 20 octobre
03 et 17 novembre
01, 15 et 29 décembre

06 et 20 janvier
03 et 17 février
03, 17 et 31 mars
14 et 28 avril
12 et 26 mai
09 et 23 juin
07 et 21 juillet
04 et 18 août
01, 15 et 29 septembre
13 et 27 octobre
10 et 24 novembre
08 et 22 décembre

12 et 26 janvier 2018

05 et 16 janvier 2018

*** ATTENTION, pas de collecte les jours fériés.
Voir les jours de rattrapage page 4**

Informations pratiques

Rattrapage des jours fériés

Si jour férié **lundi, mardi, mercredi ou jeudi** > rattrapage le jour suivant.

Si jour férié **vendredi** > rattrapage le lundi suivant.

Encombrants sur rendez-vous

Un service gratuit d'enlèvement à domicile est à votre disposition.

Les personnes présentant des grandes difficultés de mobilité sont prioritaires.



Attention :

3 collectes par an uniquement (en mars, en juin et en octobre).

Clôture du planning à la fin du mois précédent la collecte !

Nous vous débarrassons de tout objet volumineux non toxique (ameublement, literie, gros appareils ménagers, équipements de loisirs...).

Les matériaux de construction et les épaves de véhicules ne sont pas collectés.

Déchetterie

La déchetterie est fermée les jours fériés

Horaires 2017

Toute l'année

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h00 12h00	Fermé	Fermé	Fermé	8h00 12h00	9h00 12h00	9h00 13h00
Après-midi	13h30 18h30	Fermé	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	Fermé

Une nouvelle déchetterie est à votre service depuis le 02 janvier, située Parc d'industries Moselle Rive Gauche.

Informations :

Service déchets Moselle et Madon

Tél. 03 54 95 62 41 / www.cc-mosellemadon.fr

Jours de collecte 2017

Bainville-sur-Madon

Ordures ménagères > chaque lundi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires

Chaligny

Ordures ménagères > chaque mercredi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines paires

Chavigny

Ordures ménagères > chaque mercredi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines paires

Flavigny-sur-Moselle

Ordures ménagères > chaque jeudi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires

Frolois

Ordures ménagères > chaque lundi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires

Maizières

Ordures ménagères > chaque lundi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires

Maron

Ordures ménagères > chaque mardi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines paires

Marthemont

Ordures ménagères > chaque lundi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires

Méréville

Ordures ménagères > chaque lundi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires



Poubelles noires
collectées 1 fois
par semaine
Bac à sortir la
veille après 19h
avec poignée
côté rue.



Sacs jaunes
collectés
1 vendredi sur 2

Informations :

Service déchets
Moselle et Madon
Tél. 03 54 95 62 41
www.cc-mosellemadon.fr

Vivre Ensemble : rappel de quelques règles

Tondeuses, motoculteurs...

(arrêté préfectoral du 26/12/96)

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison des nuisances sonores qu'ils peuvent provoquer, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être réalisés que :

- les jours en semaine de 8 h 00 à 20 h 00 ;
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.



Feux de Jardin

Brûler des végétaux dans son jardin est interdit par arrêté préfectoral (15 janvier 1987) par sécurité mais surtout par respect pour ses voisins. La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée. Votre nouvelle déchetterie est désormais située sur le Parc d'industries Moselle Rive Gauche.

Bruits de voisinage

Depuis la loi « bruit » du 31 décembre 1992 et le décret du 31 août 2006 sur la lutte contre les bruits de voisinage, toutes nuisances sonores qui représentent une gêne pour le voisinage sont interdites quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (instauration du délit pour tapage diurne).

Plus d'informations : <http://www.bruit.fr>



Construction, travaux ? n'oubliez pas les règles d'urbanisme...

Vous décidez d'agrandir votre habitation, d'implanter un abris de jardin, de modifier des ouvertures ou d'ériger une clôture ? Sachez que dans la majorité des cas il vous faut avant tout déposer une déclaration préalable de travaux en mairie voire un permis de construire. Pour l'avoir négligé, certains habitants se retrouvent aujourd'hui face à des difficultés d'ordre juridique ou administratif. En effet, toute personne constatant que les règles

n'ont pas été respectées peut utiliser le « recours des tiers » pour contester les travaux.

D'une manière générale, avant tous travaux, nous vous conseillons de venir rencontrer René DENILLE adjoint en charge de l'urbanisme et/ou le maire Hervé TILLARD pour présenter votre projet et ainsi échanger sur les règles d'urbanismes en vigueur et sur les modalités de demande administrative.

Sachez également que notre nouveau Plan Local d'Urbanisme entrera en vigueur à Chavigny début 2017. Il intégrera, outre les nouvelles lois en la matière, des évolutions propres aux spécificités de la commune. Une raison de plus de venir rencontrer vos élus municipaux avant d'entreprendre vos travaux soumis à autorisation !

René DENILLE, Adjoint responsable des Commissions Cadre de vie-Environnement et Urbanisme

COLAS NORD-EST, AU PLUS PRÈS DE VOS PROJETS



Photothèque Colas



Nord-Est

Agence Meurthe-&-Moselle

B.P. 90026 - 7 allée des Tilleuls - 54181 Heillecourt Cedex

Tél. : 03 83 55 62 00 - Fax : 03 83 55 62 01

heillecourt@colas-ne.com

Ensemble, donnons vie à vos projets.

- // TRAVAUX DE VOIRIE RÉSEAUX DIVERS**
- // TERRASSEMENTS // AMÉNAGEMENTS URBAINS**
- // ASSAINISSEMENT // PLATEFORMES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES**



COLAS NORD-EST



Déchetterie Moselle et Madon

Votre nouvelle déchetterie est ouverte
Parc d'industries Moselle Rive Gauche
à partir du 2 janvier 2017

**Toute
l'année**

Nouveaux horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h00 12h00	Fermé	Fermé	Fermé	8h00 12h00	9h00 12h00	9h00 13h00
Après-midi	13h30 18h30	Fermé	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	Fermé

La déchetterie est fermée tous les jours fériés

Plan d'accès



Informations :
Service déchets
Moselle et Madon
Tél. 03 54 95 62 41
www.cc-mosellemadon.fr





Le futur centre aquatique de Moselle et Madon

La première pierre du futur centre aquatique de Moselle et Madon a été posée le 16 décembre dernier.

Cet équipement tant attendu répond aux objectifs du « savoir nager pour tous les scolaires » du territoire et au-delà. Il est orienté « loisirs aquatiques » avec une priorité en direction des familles, jeunes enfants et seniors.

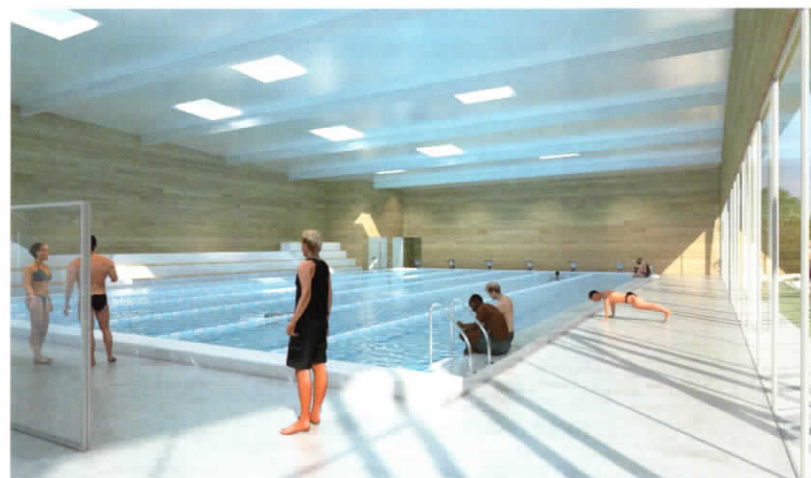
Il propose une offre d'activités complémentaires composée d'un espace forme-détente comprenant une zone humide et une zone sèche.

Dans le bâtiment, vous pourrez trouver :

- 1 bassin sportif de 375m² (25 x 15 m) en inox avec fond mobile,
- 1 bassin ludique de 200m² en inox,
- 1 bassin petite enfance de 100 m²,



- 1 pentagloss 4 pistes,
- 1 espace humide « forme/détente » avec sauna, hammam, jacuzzi, douches massantes, solarium,



- 1 espace sec « forme/détente » avec salle de fitness, salle de cardio training, terrasse.

Le futur centre aquatique utilisera des technologies innovantes et « bienveillantes » :

- qualité de l'air : ventilation adaptée, moins de chlore
- qualité de l'eau : filtration sur billes de verre et désinfection à l'ozone
- confort d'hiver (pas de paroi froide) et d'été (ventilation naturelle + léger rafraîchissement avec déshumidification thermodynamique).

Il ouvrira ses portes au premier semestre 2019... Encore un peu de patience !

Accueil de migrants sur l'ancien site INRS

Comme vous le savez suite au démantèlement de la jungle de Calais, l'ensemble des élus de la Communauté de Communes Moselle Madon a décidé d'accueillir 57 migrants sur l'ancien site de l'INRS (décision unanime).

Face aux questions que se posaient les habitants de la Communauté de Communes, un point presse a été réalisé un mois après leur arrivée.

Le constat est positif : après de longs mois passés dans des conditions de vie

extrêmes, ces hommes ont trouvé un endroit où se poser et se reposer avant de reprendre la route en mars 2017. Autour de ces hommes, il existe un élan de solidarité : cours de français, cours de cuisine... Certains sont venus aider à la réalisation des chars de la Saint Nicolas et ont également participé à la sécurité du défilé à Neuves-Maisons.

Une intégration sans heurts basée sur l'écoute et le partage dont la Communauté de Communes Moselle Madon peut se féliciter.





Pour répondre aux besoins de leurs enfants (de 10 à 25 ans)



Communauté de communes Moselle et Madon

145, rue du Breuil - 54230 Neuves-Maisons
Tél : 03 83 26 45 00 www.mosellemadon.fr

Le guide des Parents



Vous avez besoin d'un coup de pouce pour la restauration, les fournitures ou un voyage scolaire ? Vous rencontrez des difficultés dans la gestion de votre budget familial ?

Vous pouvez contacter :

- L'assistant social de l'Éducation nationale :
 - Collège Jacques Callot au 03 83 47 36 13
 - Collège Jules Ferry au 03 83 47 06 56
 - Lycée Professionnel La Tournelle au 03 83 47 28 13
- La conseillère en économie sociale et familiale de la Maison Départementale des Solidarités de Neuves-Maisons : 03 83 47 19 21
6 rue Jean Jaurès à Neuves-Maisons
- Et quel que soit l'âge de votre enfant :
 - Le Comité d'Action Sociale (CCAS) de votre commune auprès de votre mairie



Vous avez des difficultés à communiquer avec votre enfant, vous le sentez en souffrance, vos relations avec lui sont compliquées, vous vous posez des questions sur sa vie à l'école, dans sa famille ou avec ses amis, il rencontre des difficultés dans ses apprentissages scolaires ?

Vous pouvez contacter :

- Le chef d'établissement, les enseignants, le CPE, le conseiller d'orientation psychologue, l'assistant social de l'Éducation nationale ou l'infirmière du collège ou lycée de votre enfant :
 - Collège Jacques Callot au 03 83 47 36 13
 - Collège Jules Ferry au 03 83 47 06 56
 - Lycée Professionnel La Tournelle au 03 83 47 28 13
- Les animateurs jeunesse de votre commune :
 - Mélanie DENIS si vous habitez Neuves-Maisons au 07 62 33 23 48 ou à jeunesse.ado@neuves-maisons.fr.
Espace Jeunes à la Maison de la Vie Associative, 1 rue de la Haute Borne.
 - Fanchon CAUVILLE si vous habitez Chavigny au 06 32 28 88 07 ou à chavigny.animation@orange.fr
 - Nicolas DAVILLERS si vous habitez Richardmémil au 03 83 25 24 01
 - Emilie BELLEC, Nasim HAMLAOUI, Saïd LAHLOU, Fanny LAJUS, Thomas MAITRE D'HOTEL et Marion PFRIMMER si vous habitez Bainville-sur-Madon, Chaligny, Flavigny-sur-Moselle, Maizières, Messein, Frolois, Pierreville, Pulligny, Sexey-aux-Forges, Thélod, Viterne ou Xeuilley au 06 20 10 51 96 ou au 06 18 19 21 09 ou à ados@cc-mosellemadon.fr
- L'assistant de service social de la Maison Départementale des Solidarités de Neuves-Maisons au 03 83 47 19 21.
- Vous avez la possibilité de bénéficier d'une mesure d'Aide Educative si les besoins sont évalués par l'assistant de service social de l'Éducation nationale ou de la Maison Départementale des Solidarités de Neuves-Maisons.

Sur le territoire de la communauté de communes Moselle et Madon, un groupe de professionnels travaille ensemble pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des jeunes et de leurs parents.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des interlocuteurs locaux qui pourront répondre à vos questions ou vous accompagner dans différents domaines.



Votre enfant rencontre des problèmes de santé (allergies, traitements...), vous vous posez des questions sur son alimentation, son sommeil, sa sexualité, vous avez des craintes sur son rapport au tabac, à l'alcool, au cannabis ?

Vous pouvez contacter :

- **Les infirmières de l'Éducation nationale :**
 - Collège Jacques Callot au 03 83 47 36 13
 - Collège Jules Ferry au 03 83 47 06 56
 - Lycée Professionnel La Tournelle au 03 83 47 28 13
- **La sage-femme de la Maison Départementale des Solidarités** au 03 83 47 19 21
- **Les médecins, psychiatres, psychologues et infirmiers** du Centre Medico Psychologique de Neuves-Maisons au 03 83 50 22 25, 21bis rue Aristide Briand à Neuves-Maisons
- **« Eldorado » la Maison des Adolescents à Nancy** (pour les 12-25 ans) pour un accueil et une écoute de votre enfant avec présence de médecin, sage-femme, psychologue, infirmier... au 03 83 26 08 90, 14 rue François de Neufchâteau à Nancy.
- **Les médecins et sage-femmes** du Centre de planification et d'éducation familiale de Nancy au 03 83 34 43 18, 10 Avenue Dr Heydenreich à Nancy
- **Les médecins, sage-femmes et conseillers** du Centre de planification et d'éducation familiale de la MGEN à Nancy au 03 83 17 76 00, 6 rue Désilles à Nancy



Votre enfant se pose des questions sur son orientation, son avenir professionnel, une formation ?

Vous pouvez contacter :

- **Le conseiller d'orientation psychologue et l'assistant social de l'Éducation nationale** (pour les enseignements adaptés ou liés au handicap) :
 - Collège Jacques Callot au 03 83 47 36 13
 - Collège Jules Ferry au 03 83 47 06 56
 - Lycée Professionnel La Tournelle au 03 83 47 28 13
- **La Mission locale de Neuves-Maisons** (pour la formation et l'insertion professionnelle des 16-25 ans) au 03 83 47 65 74, 48 B rue du Général Thiry à Neuves-Maisons
- **Le Centre d'Information et d'Orientation de Vandoeuvre** au 03 83 56 89 89 1 Place de Paris à Vandoeuvre-lès-Nancy
- **Le Kiosque Info Jeunesse de Moselle et Madon** (jobs d'été, séjours vacances, aides au permis de conduire, formations...) au 06 16 84 77 63 ou au 06 16 84 76 95



Vous cherchez une activité culturelle ou sportive pour votre enfant ? Des bénévoles ou des professionnels qui pourront l'accueillir, l'écouter et lui proposer de s'investir dans divers projets ? (junior association, conseils municipaux de jeunes, chantiers à contrepartie loisir...)

Vous pouvez contacter :

- **Les animateurs jeunesse de votre commune :**
 - **Mélanie DENIS** si vous habitez Neuves-Maisons au 03 83 40 84 54 ou à jeunesse.ado@neuves-maisons.fr
 - **Fanchon CAUVILLE** si vous habitez Chavigny au 03 83 47 24 32
 - **Nicolas DAVILLERS** si vous habitez Richardmémil au 03 83 25 24 01
 - **Emilie BELLEC, Nasim HAMLAOUI, Saïd LAHLOU, Fanny LAJUS, Thomas MAITRE D'HOTEL et Marion PFRIMMER** si vous habitez Bainville-sur-Madon, Chaligny, Flavigny-sur-Moselle, Maizières, Messein, Frolois, Pierreville, Pulligny, Sexey-aux-Forges, Thélod, Viterne ou Xeuilley au 06 20 10 51 96 ou au 06 18 19 21 09 ou à ados@cc-mosellemadon.fr
- **Les conseils municipaux de jeunes, associations, clubs sportifs et culturels** de votre commune (renseignements auprès de votre mairie et sur www.cc-mosellemadon.fr)
- **L'UNSS et le FSE** du collège de votre enfant ou **la Maison des Lycéens** de son lycée.





TAFTA, CETA, TISA ?

En avez-vous entendu parler ?

Depuis le 27 août 2014, vos élu-e-s ont symboliquement déclarée la commune de Chavigny, zone hors Grand Marché Transatlantique (GMT ou TAFTA), hors Accord Économique et Commercial Global avec le Canada (AECG ou CETA) et hors Accord sur le Commerce des Services (ACS ou TISA) en votant une motion contre ces projets d'accords.

Vous vous posez la question mais qui a-t-il derrière ces 3 noms ?

TAFTA, CETA sont des projets d'accords de libre échange et d'investissement négociés entre les Etats-Unis (TAFTA), le Canada (CETA) et l'Union Européenne (E.U.). Ils visent le démantèlement des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole tout en s'attaquant aux normes et réglementations (sanitaires, sociales, alimentaires, environnementales et techniques) car elles sont considérées comme des « obstacles au commerce ».

Cela remettrait en cause l'interdiction de production d'OGM, d'importation de lait et viande produits à l'aide d'hormones, de la volaille chlorée, l'interdiction de l'extraction des gaz de schiste, mettrait en danger les libertés numériques et fragiliserait les services publics (éducation, santé, etc.) pourtant garants de l'égalité de traitement entre les citoyens sur le territoire national.

TISA, négocié entre 50 pays dans le monde dont l'Union Européenne vise à libéraliser l'ensemble des services qu'ils soient publics, subventionnés ou privés en les soumettant à la concurrence internationale et à la déréglementation maximum. Pour les services publics, cela concerne aussi bien la santé, l'éducation, l'accès à l'eau ou à l'énergie, les transports comme la distribution postale et ainsi aboutir à leur privatisation.

Ces trois accords prévoient, entre autres, un système de règlement des différends entre investisseurs et États : une justice privée. Les entreprises multinationales auront le « privilège » de pouvoir porter plainte contre les États, collectivités territoriales..., (l'inverse étant impossible) pour des lois et réglementations considérées comme pouvant porter atteinte à leurs profits espérés.

Tous ces projets d'accords ont été négociés dans l'opacité la plus totale. Des députés européens, des associations (ONG) ont permis de révéler ces négociations permettant à un mouvement citoyen en Europe, aux USA et au Canada de s'organiser pour informer les populations des dangers qu'entraîneraient ces accords (pétition européenne de plus de 3 millions de signatures fin 2015 entre autres).

Vous vous demandez pourquoi les élu-e-s ont voté une motion contre ces traités ?

Les obligations de ces accords engageront tous les niveaux de gouvernement. C'est à dire qu'ils s'appliqueront aux États mais aussi aux collectivités territoriales, dont les communes et intercommunalités. Ce sont donc tous les services publics locaux qui sont menacés par cet accord, et plus généralement toutes les politiques publiques locales.

De plus, ils seraient susceptibles d'impacter directement les chavigniens en abolissant entre autres le cadre juridique des régies communautaires (eau, assainissement, déchets, transports...) ou en remettant en cause la gestion de la restauration scolaire ainsi que le choix du prestataire et les circuits courts d'approvisionnement auprès de producteurs locaux.

Tout ceci démontre que ces accords ne sont pas que de simples accords de commerce comme la Commission Européenne, les États de l'U.E. veulent nous le faire croire mais des accords dont les contenus sont liés à la fois à des compétences de l'U.E. et des États membres. Ces accords sont dénommés « Accord Mixte ».

Autre danger contenu dans ces accords : la coopération réglementaire. Un jargon technocratique pour une atteinte à la souveraineté des états.

Que se cache-t-il derrière ce terme ?

C'est une procédure de « négociation » pour fixer les normes et réglementations d'un produit ou d'un service avant que ces normes soient votées par les parlements respectifs de chaque état et ainsi faciliter leur commerce (standards communs).

Seulement, ce n'est pas comme cela que cela se passera. Les lobbies industriels influencent largement les négociations. Doit-on laisser aux industriels la capacité d'élaborer une loi sur les pesticides, la composition des aliments... ? ⁽¹⁾ Doit-on laisser ces lobbies agir contre les lois qui sont dans l'intérêt public et ainsi restreindre le pouvoir des élu-e-s ? L'ONG, Corporate Europe Observatory (CEO) a montré entre autres, que dans les domaines (négociations récentes) de la protection des données, de la gestion des déchets électroniques, des tests de produits cosmétiques sur les animaux, des substances industrielles qui attaquent la couche d'ozone, le mécanisme de coopération réglementaire a abaissé les réglementations aux dépens du consommateur et des principes démocratiques.

Dernière nouvelle :

Le traité entre l'Union Européenne (U.E.) et le Canada a été signé le 30 octobre 2016. Il sera soumis à la ratification du Parlement Européen le 1er février 2017 puis des parlements nationaux et régionaux des pays de l'U.E.

Dès l'accord du Parlement Européen, il ferait l'objet d'une mise en œuvre provisoire, avant même d'être ratifié par les différents parlements nationaux et régionaux. Cette disposition est rendue possible pour tout traité de commerce mais à une condition cependant : seules les parties du CETA qui concernent les compétences de l'U.E. s'appliqueront. Tous les États dont la France ont validé l'application provisoire.

Alors est-ce à dire que le CETA (comme le TAFTA ou le TISA) ne serait qu'un traité de commerce ou un traité mixte ? La Commission Européenne a récemment reconnu le CETA comme un traité mixte.

Deux sites pour en savoir plus :
<https://www.collectifstopptafta.org>
<https://stop-ttip.org/fr>

(1) Corporate Europe Observatory (ONG Bruxelloise) dans un rapport publié le 18 janvier 2016

René DENILLE

Directeur de la publication :

Hervé TILLARD

Rédactrice en chef :

Stéphanie MARECHAL

Crédits Photos :

Fanchon CAUVILLE, René DENILLE, Stéphanie MARECHAL,
Christine MAZOYER, Liliane MUNIER, Francis PERRIN,
Jean-Marie RENAULD, Hervé TILLARD

Rédacteurs :

Jean-Claude BONNEFONT, Fanchon CAUVILLE, René DENILLE,
Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER, Liliane MUNIER,
Francis PERRIN, Bruno SUSSET, Hervé TILLARD,
Mario VILLA, Jean-Marie WEISS

Publication à périodicité variable n° ISSN 1293-3074

www.ville-chavigny.fr

Mise en page et impression :

LOR'NUMERIQUE - 54425 PULNOY

geodatis
selarl de géomètres-experts

(successeur du cabinet Jean HERB)

♦ Foncier
♦ Copropriété
♦ Métrologie

♦ Urbanisme
♦ Topographie
♦ Implantation

Ouvert les lundi et jeudi de :
10h00 à 12h30 et sur rendez-vous
Permanence les mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00
2, rue du Capitaine Caillon - 54230 NEUVES MAISONS
tél. 03 83 47 44 33 - contact@geodatis.fr

Séjour :
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et 13h30 à 18h
5, rue Isabey - 54000 NANCY
tél. 03 83 27 03 54 - info54@geodatis.fr
www.geodatis.fr

LORSTONE

Spécialiste de produits
d'aménagement
et de décoration



Venez découvrir un
grand choix de produits
tels que :

- graviers de couleurs
- roches,
- dalles, pavés,
- bois composite
- clôtures,
- gabions,
- fontaines, ...

Du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
le samedi de 9 h à 12 h
fermé le samedi en hiver

Route de Bainville à XEUILLEY

03 83 47 49 36
www.lorstone.fr

Imprimeur spécialisé

LOR
numérique

Impression papier
Impression UV
Découpe laser

15 rue des sables - La porte verte 1 - BP 20009

54272 PULNOY CEDEX

Tél 03 83 45 85 95

contact@lornumerique.fr - www.lornumerique.fr



CHAVI'NERGIE sarl

Plomberie

Ent. SUSSON père & fils



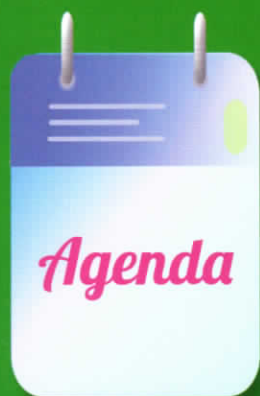
Devis Gratuit

■ Installation Chaudières & Chauffage Central

■ Ventes & Installation de poêles à granulés

■ Création & Rénovation de salles de bains

Adresse : 7, rue du Pressoir - 54230 CHAVIGNY - Tél : 06 64 95 98 74 - Mail : psusson@gmail.com



Autour de l'Espace André Chardin

Samedi 07 janvier : Vœux du Foyer Rural

Vendredi 20 janvier : Traditionnels vœux du maire et du conseil municipal aux habitants et partenaires

Samedi 21 janvier : Soirée Country organisée par le West Country Club

Samedi 18 février : Repas dansant organisé par le Comité des Fêtes

Dimanche 5 mars : Loto organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 25 et

dimanche 26 mars : L'art autour du vin

N'oubliez pas la newsletter de Chavigny !

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la commune (www.ville-chavigny.fr), renseignez votre adresse mail, en bas de page, sous la rubrique « inscription à la lettre d'information » puis cliquez sur le bouton « s'inscrire ».

Vous recevrez les nouvelles de Chavigny sur votre boîte mail !

Vous pouvez aussi nous en faire la demande par mail à : mairie.chavigny@wanadoo.fr



Affouages 2017 à Chavigny

La commune de CHAVIGNY a décidé, comme à son habitude de réserver des parcelles de la forêt communale aux « affouagistes ».

Le prix fixé incluant l'ensemble des taxes et frais O.N.F (Office Nationale des Forêts) est de 13,50€/stère. Si vous êtes intéressé(e), une réunion pour l'attribution des parcelles se déroulera le :

Samedi 21 janvier 2017 à 9 h 00 en mairie

Numéros utiles



Mairie : 03 83 47 24 32 : Du Lundi au Jeudi : de 14 h 00 à 18 h 00
Le Vendredi : de 14 h 00 à 16 h 00 www.ville-chavigny.fr

Communauté de Communes Moselle et Madon : 03 83 26 45 00

Numéro d'appel d'urgence européen 112 : si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

SAMU (Service d'Aide Médical Urgente) 15 : pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

Police Secours 17 : pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

Sapeurs-pompiers 18 : pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes 114 : Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS.

Médecin de garde : SOS Médecins : 3624

Pharmacie de garde : 3237